

MAITRE D'OUVRAGE

MILLET AMENAGEMENT
45 Avenue d'Aquitaine
85 100 LES SABLES D'OLONNE

ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES

EXTENSION DU LOTISSEMENT "LES HAUTS DE SAINT BENOIST"

**CHEMIN DES GARNES
SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)**

Edition : 09/12/2025

OCE
12, place Galilée - Pôle Activ'Océan - 85300 CHALLANS
Tel. +33 (0)2 51 35 63 79 • contact@be-oce.fr

SAS au capital de 50 000 € - SIRET : 409 001 153 00041

OCE est un bureau d'études du groupe Novam Ingénierie

NOVAM
INGÉNIERIE
un service dédié aux projets d'aménagement

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	3
I.1. PREAMBULE	3
I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
I.3. PLAN LOCAL D'URBANISME	5
I.4. CONTEXTE HISTORIQUE	6
II - CONTEXTE PHYSIQUE	11
II.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE	11
II.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	12
II.3. CONTEXTE PEDOLOGIQUE	13
III - CONTEXTE ECOLOGIQUE	14
III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES	14
III.2. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES	17
III.3. CONTINUITES ECOLOGIQUES	21
III.4. SYNTHESE SUR LES ESPACES REMARQUABLES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ETUDE	23
III.5. OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DE LA ZONE D'ETUDE	23
III.6. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	24
IV - DIAGNOSTIC NATURALISTE	26
IV.1. AIRES D'ETUDE	26
IV.2. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES	27
IV.3. PROTOCOLES DES INVENTAIRES	27
IV.4. NOTION DE PATRIMONIALITE	30
IV.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS	31
IV.6. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES	33
V - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES	36
V.1. DONNEES EXISTANTES SUR LES ZONES HUMIDES	36
V.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	38
V.3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE	40
VI - SYNTHESE DES ENJEUX NATURALISTES	43
VI.1. ZONES HUMIDES	43
VI.2. FLORE	43
VI.3. FAUNE	43
VI.4. HIERARCHISATION DES MILIEUX SUR L'EMPRISE DU PROJET	47
VII - CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	50
I.2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FLORE	50
I.3. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FAUNE	50
ANNEXE - LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES A SAINT-BENOIST-SUR-MER..	52



Sauf mention contraire, les photographies qui illustrent ce rapport ont été prises par OCE sur le site d'étude.

I - INTRODUCTION

I.1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet d'extension du lotissement « Les Hauts de Saint-Benoist », la SAS MILLET AMENAGEMENT, a sollicité OCE pour la réalisation d'un diagnostic naturaliste faune, flore et zones humides.

I.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Région : Pays de la Loire
Intercommunalité : Vendée-Grand-Littoral

Département : Vendée (85)
Commune : Saint-Benoist-sur-Mer

Adresse : Chemin des Garnes

**Projet : Les Hauts de Saint Benoist
SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)**

Carte : Localisation de la zone d'étude

Légende
■ Périmètre du projet
□ Limites communales

Réalisation : **OCE**
OCE - 06/2025
INSTRUMENT DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Source : SCAN Express Classique 25

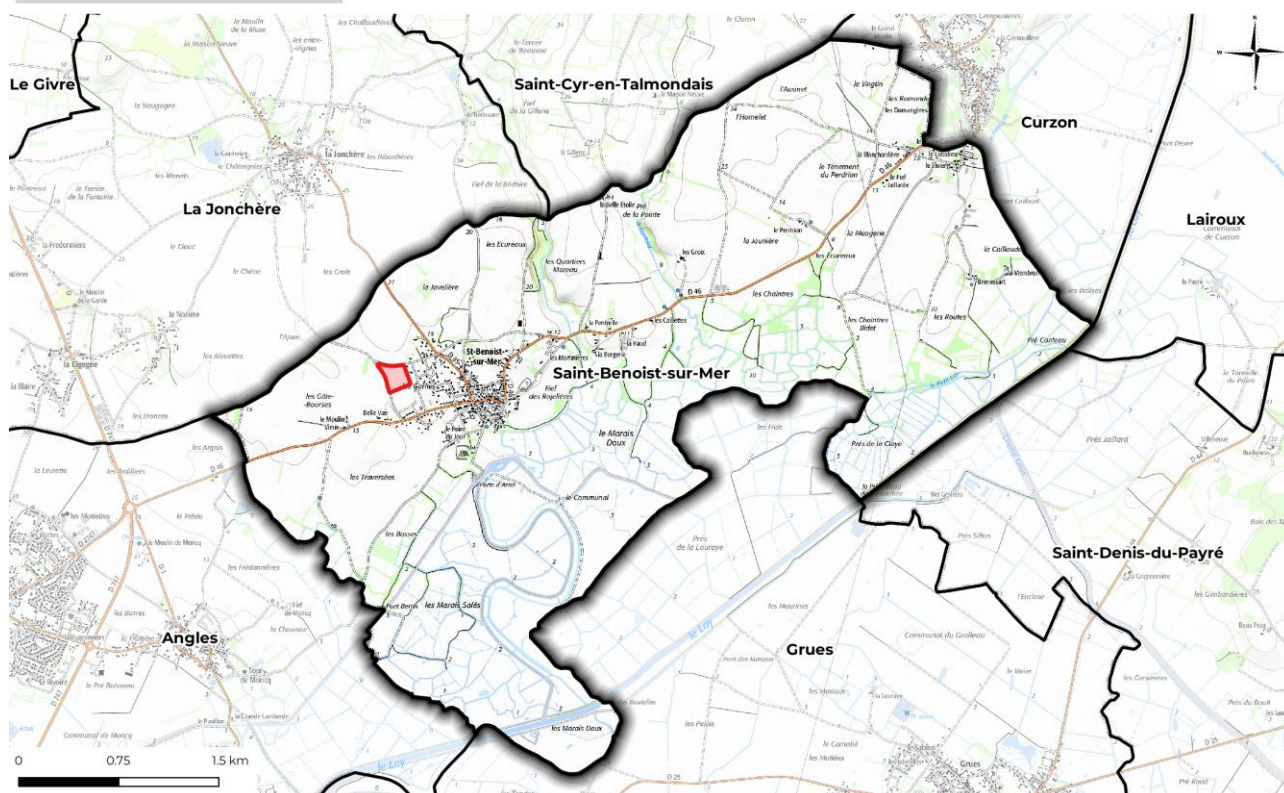


Figure 1: Localisation du secteur d'intervention

Tableau 1: Références cadastrales

Commune	Section	Numéro	Surfaces cadastrales (m²)
Saint-Benoist-sur-Mer	ZB	316	29 369
Saint-Benoist-sur-Mer	ZB	354	2 110
Total surface			31 479

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**

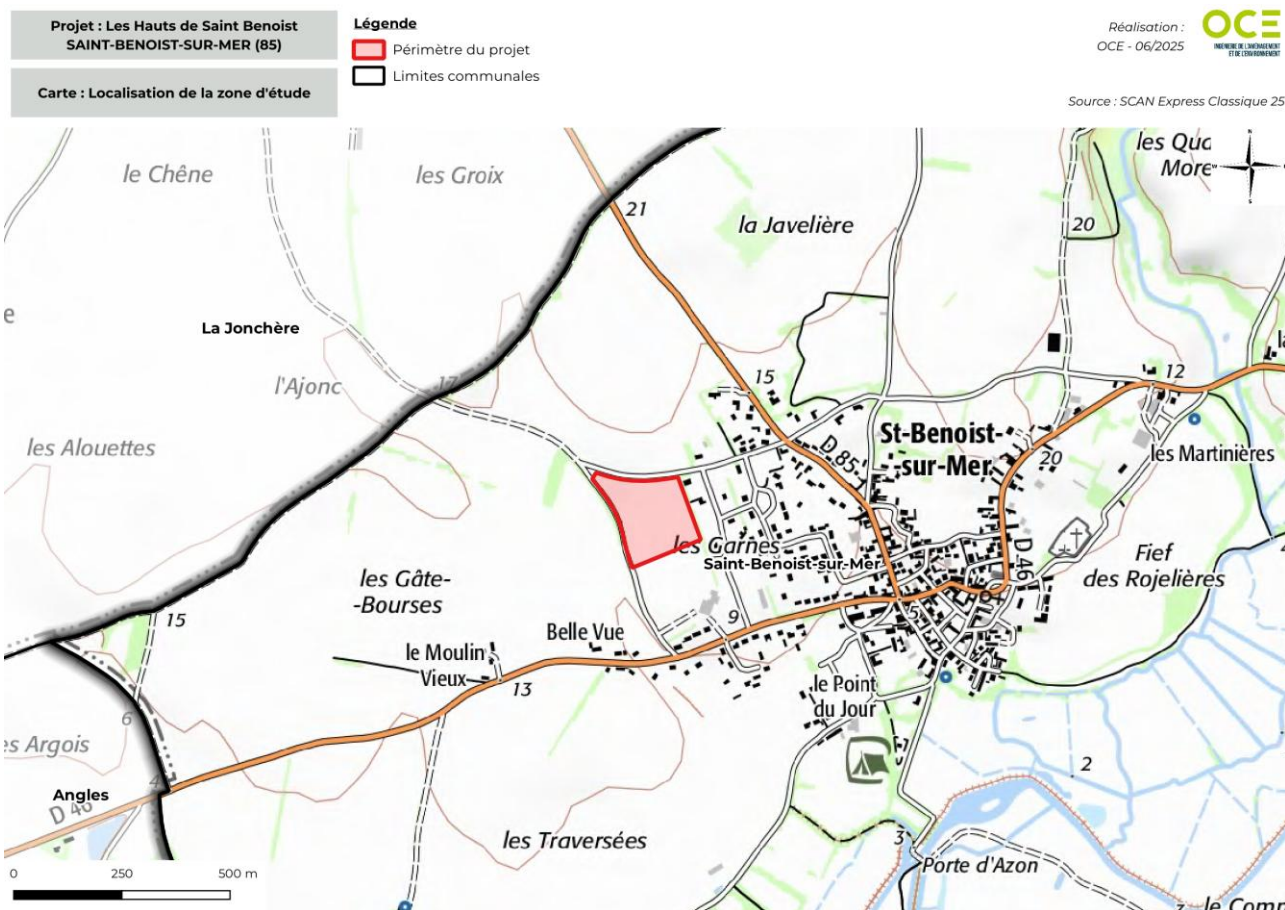


Figure 2 : Localisation du secteur d'intervention à l'échelle 1/10000

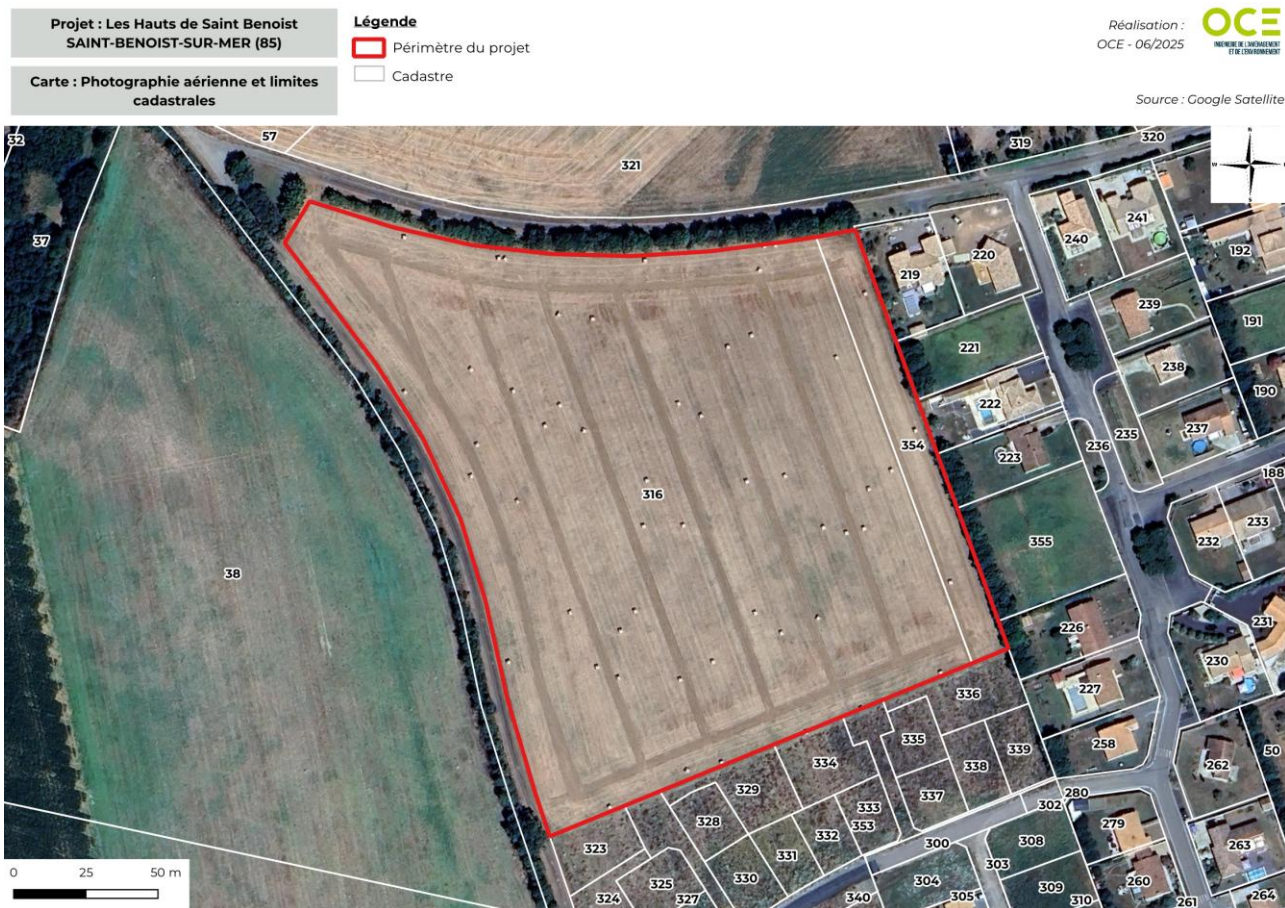
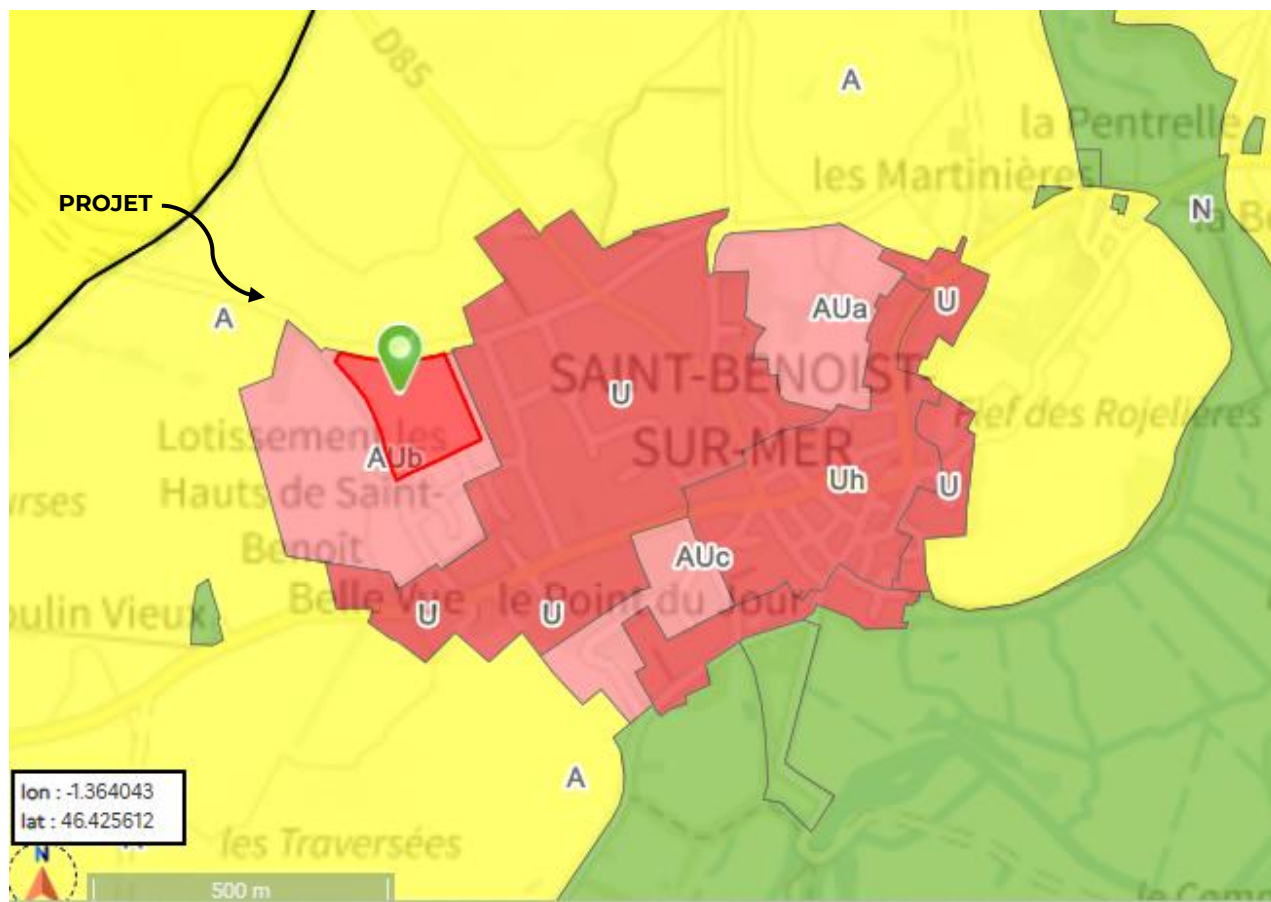


Figure 3 : Parcelles cadastrales du secteur d'étude

I.3. PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune est couverte par un PLU dont la dernière modification a été approuvée le 25 mai 2016. Le projet est situé en zone constructible AUb : zone à destination principale de logements et d'activités non polluantes.



■ AU - Zone à destination principale de logements et d'activités non polluantes. Cette zone est divisée en 3 secteurs AUa, AUb, AUC

Figure 4 : Extrait du plan de zonage de Saint-Benoist-sur-Mer

I.4. CONTEXTE HISTORIQUE

D'après les photographies aériennes de 1950, le secteur d'étude et ses alentours présentaient une vocation agricole. Dans les années 1970, le remembrement des parcelles agricoles ainsi que la construction des premières maisons prennent place. Les zones résidentielles se développent progressivement et, à partir des années 2010, des habitations jouxtent directement la zone d'étude. La parcelle concernée par le projet a été remembrée, mais n'a pas connu de changement d'usage. Le Sud de la zone d'étude est en cours d'aménagement avec la première partie du lotissement « Les Hauts de Saint-Benoist ». 9 lots sur les 30 disponibles ont été construits.



Figure 5 : Photographie aérienne de 1950



Figure 6 : Photographie aérienne de 1972

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**



Figure 7 : Photographie aérienne de 1980



Figure 8 : Photographie aérienne de 1992

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025



Figure 9 : Photographie aérienne de 2001



Figure 10 : Photographie aérienne de 2010

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**



Figure 11 : Photographie aérienne de 2022



Figure 12 : Photographie aérienne de 2024

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**



Figure 13 : Photographie aérienne de 2025

II - CONTEXTE PHYSIQUE

II.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Au regard de la carte géologique au 1/50 000, le projet repose sur une formation Bathonienne de calcaire graveleux à Spongiaires.

j2. Bathonien : Calcaire graveleux à Spongiaires (15 m)

« L'étage Bathonien forme une bande sensiblement Est-Ouest dans la partie septentrionale de la feuille ; il a été autrefois activement exploité aux environs d'Angles et de Morica, ainsi qu'au Payré et dans l'île de Moreilles, à l'Est. Le Bathonien inférieur (13 m) se présente comme suit, de bas en haut :

- 1 m de calcaire argileux grisâtre avec interbancs marneux et fossiles très fréquents : *Procerites schloenbachi*, *Oxycerites nivernensis*, *Morphoceras* sp., *Zigzagiceras* sp., *Gonolkites* sp.
- environ 15 m de calcaires graveleux, ponctués de roux, disposés en bancs relativement épais. Les Spongiaires sont les fossiles les plus fréquents ; en section, ils constituent des plages rougeâtres qui ressortent bien sur le fond plus clair de la roche encaissante. [...] Les rares carrières encore en activité dans cette assise fournissent actuellement des matériaux pour l'empierrement.

Les Ammonites sont assez rares : *Oxycerites yeovilensis*, *Procerites* aff. *postpollubrum*.

Le Bathonien moyen et supérieur (5 m) est représenté par des bancs peu épais (0,20 à 0,50 m) de calcaire graveleux à ponctuations ferrugineuses. Le banc terminal du Bathonien est très fossilifère : *Oxycerites aspidoides*, *Bullatimorphites hannoveranus*, *Treptoceras uhligi*, *Epistrenoceras histicoides*, *Choffatia* aff. *subbackeriae*. Cette faune indique l'horizon à *Aspidoides*. La limite supérieure de l'étage est marquée par une surface usée très nette. Au-dessous de l'horizon à *Aspidoides* on peut reconnaître les horizons à *Bugesiacus* (1,30 m), à *Wagnericeras* sp. (0,50 m), *Bullatimorphus* (1,30 m), à *Gracilisphinctes* (1,40 m) et à *Orbigny* (0,50 m). »

Source : BRGM, Notice de la carte géologique au 1/50 000 – XII-XII-28 – L'Aiguillon-sur-Mer

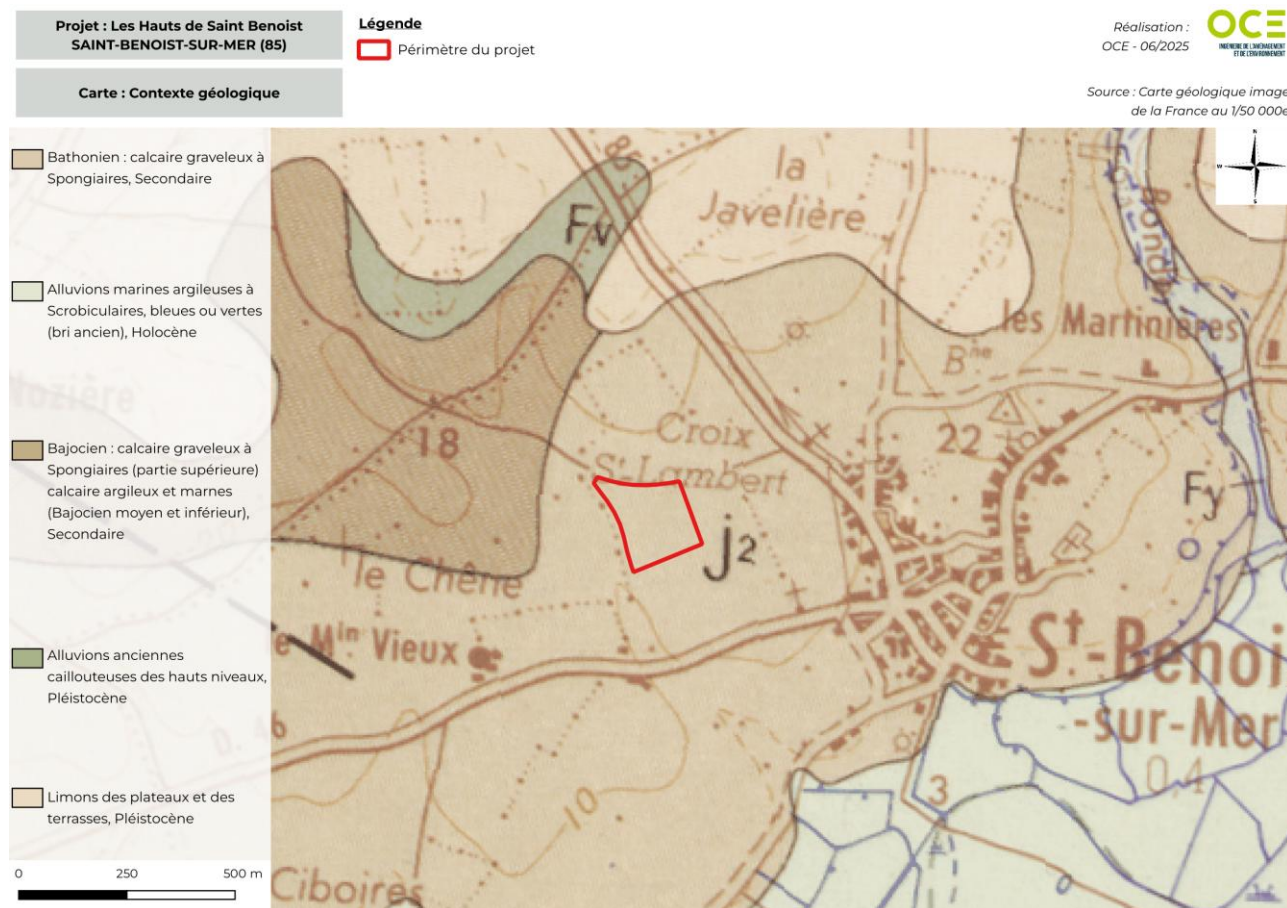


Figure 14 : Carte géologique

II.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

A l'échelle communale, le projet se situe sur une pente. Les écoulements s'orientent vers l'Ouest puis vers le Sud-Est pour rejoindre le canal des Bourasses.

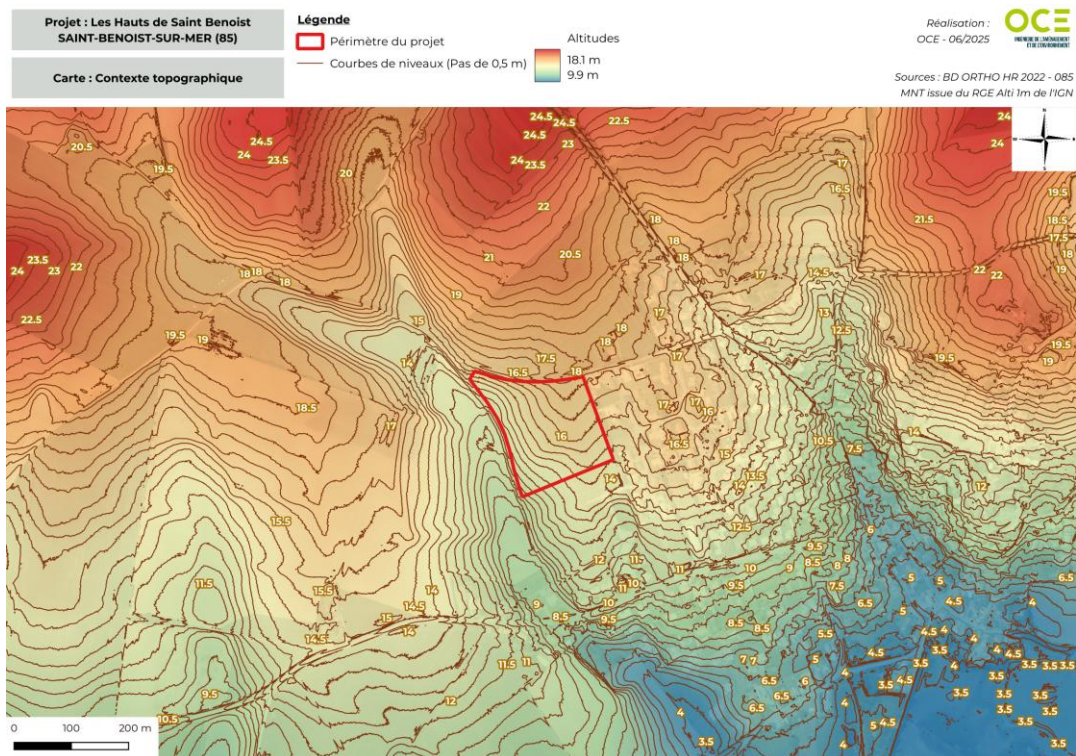


Figure 15 : Contexte topographique à l'échelle communale

A l'échelle du site, le terrain montre une pente globale d'environ 3 %. Les points les plus hauts sont situés au Nord, à environ 17,5 m_{NGF}. Les points bas se trouvent sur la pointe Sud-Ouest à 11,5 m_{NGF}.

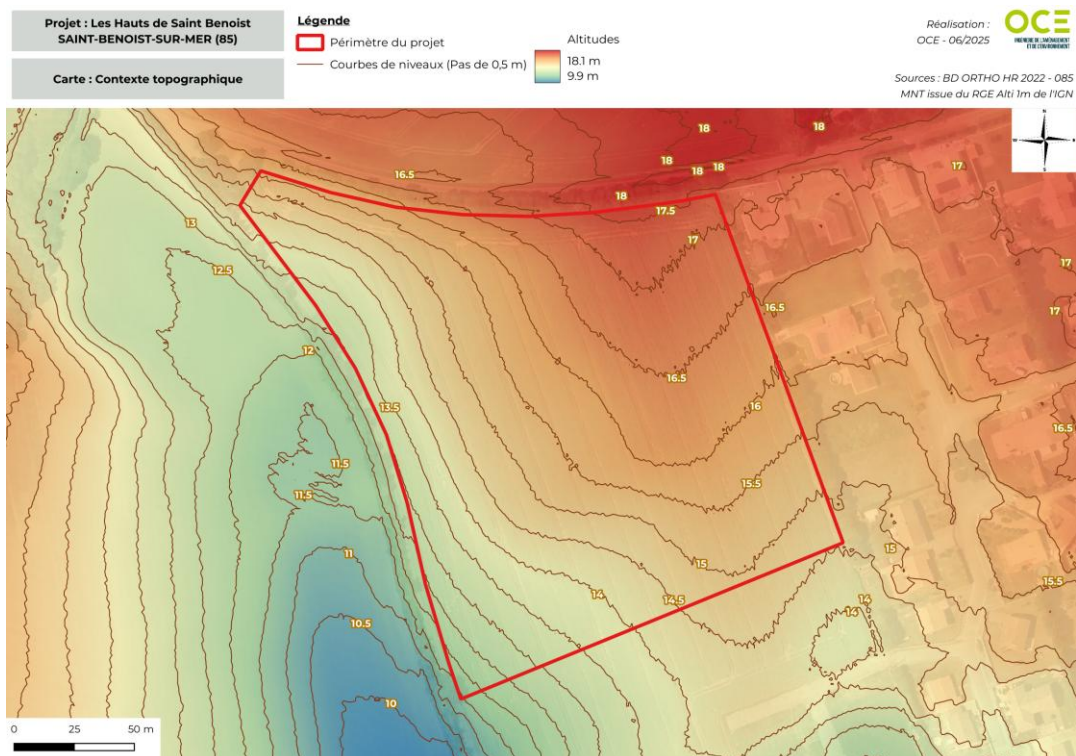


Figure 16 : Contexte topographique à l'échelle du site

II.3. CONTEXTE PEDOLOGIQUE

Le projet se situe sur l'unité cartographique de sol « Sols des pentes ondulées de la plaine calcaire issus de calcaire dur jurassique (Bathonien et Bajocien), en paysage ouvert cultivé ; peu épais et peu carbonatés, limono-argileux à argilo-limoneux et chargés en cailloux (terres de groie minces) ». Le sol dominant est du type rendisol (sols issus de matériaux calcaires).

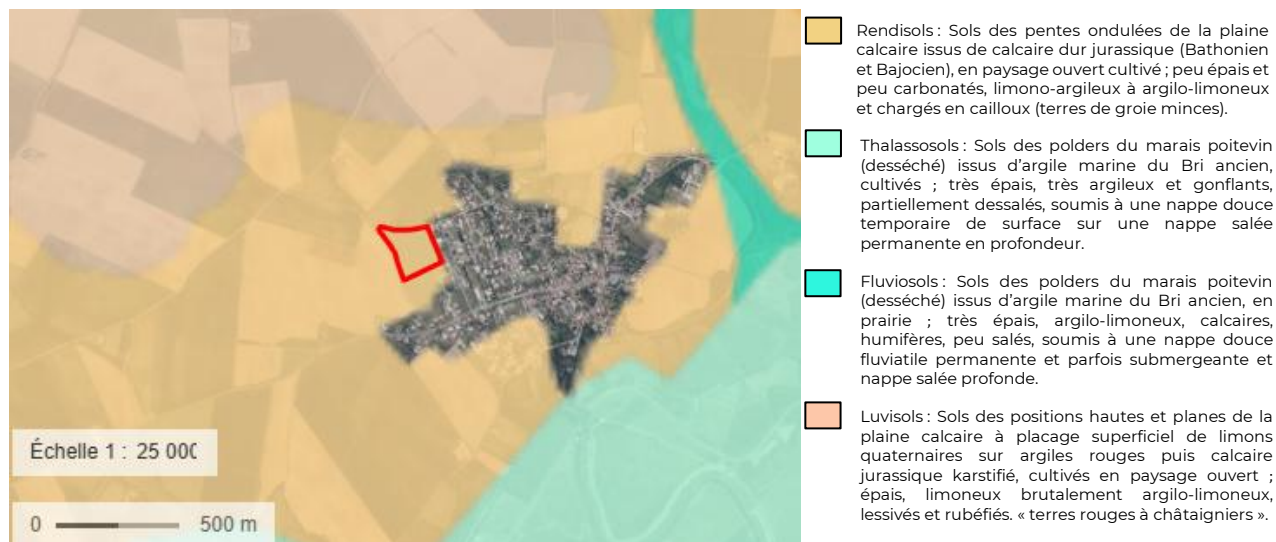


Figure 17 : Cartographie des types de sols

Source : C. DUCOMMUN, 2012. Programme Inventaire Gestion et Conservation des Sols - Région Pays de la Loire

Rendisols :

« Les rendisols sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire libérant peu de carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH neutre ou basique, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendosols par leur abondance moindre en carbonates. »

Source : Les sols dominants en France métropolitaine – Gis Sol / Sols & Territoires

III - CONTEXTE ECOLOGIQUE

III.1. ZONAGES ECOLOGIQUES REGLEMENTAIRES

Les zonages écologiques réglementaires comprennent les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), les sites classés, les sites inscrits, les réserves naturelles régionales et nationales, ainsi que les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).

Tableau 2 : Zonages écologiques réglementaires autour du projet

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
ZPS (Natura 2000)	Marais Poitevin	A 560 m du projet
ZSC (Natura 2000)	Marais Poitevin	A 560 m du projet
Site inscrit	Le vieux moulin de la Garde et la butte sur laquelle il s'élève	A 2,3 km du projet

➡ Le projet ne se situe dans aucun zonage écologique réglementaire.

III.1.1. SITES NATURA 2000

Le réseau européen des Sites Natura 2000 est constitué des :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (NB : un Site d'Intérêt Communautaire ou SIC est intégré de manière finale dans le réseau Natura 2000 comme ZSC) ;
- Zones de Protection Spéciale (ZPS) de la directive européenne n°79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

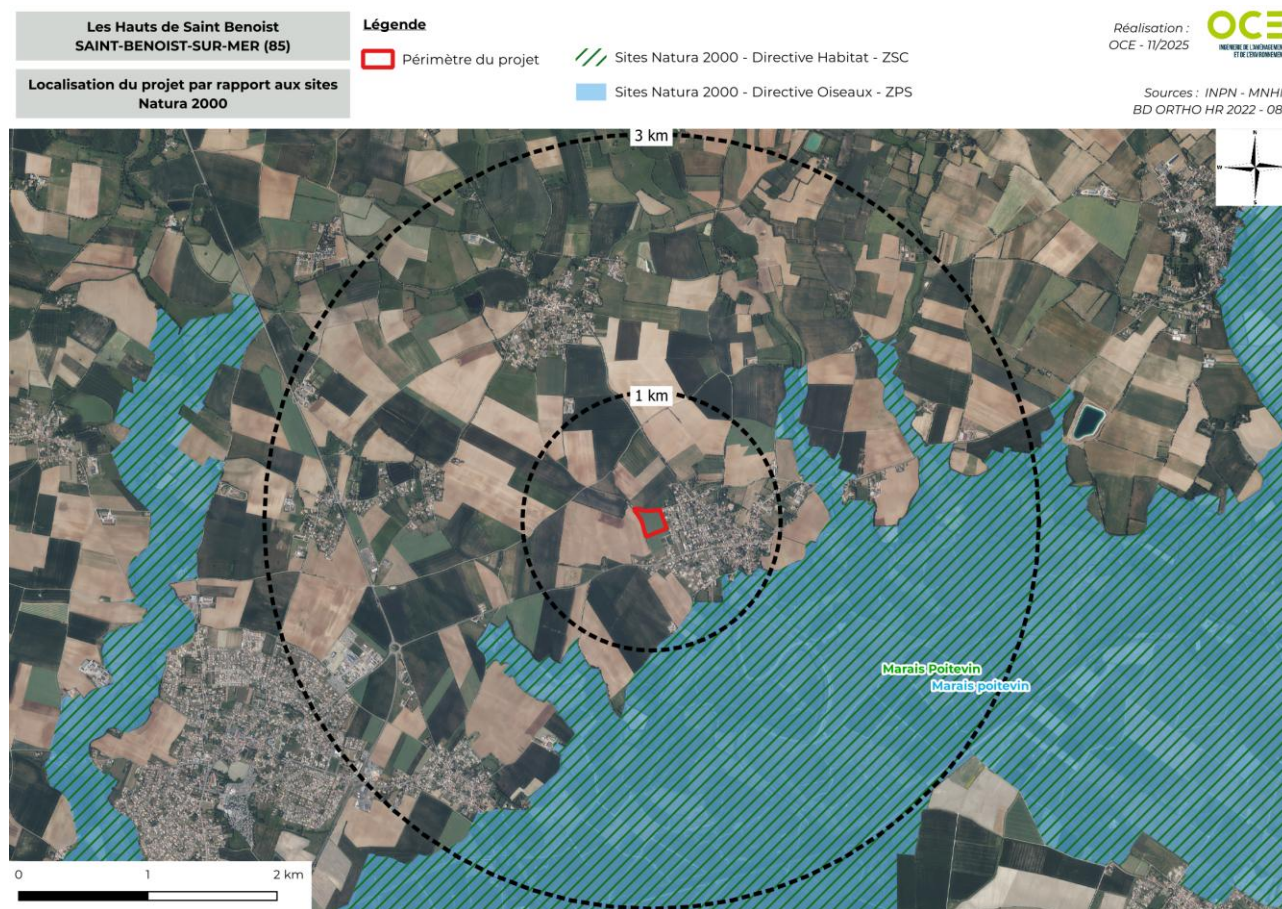


Figure 18 : Localisation du projet vis à vis des sites Natura 2000

Marais Poitevin

« Le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste des marais de l'Ouest avec une superficie de près 107 526 hectares (avec sa façade maritime). Cette vaste zone humide est le résultat du comblement du golfe dit "des pictons" et des travaux d'assèchements. Depuis le Moyen âge, l'Homme s'efforce d'aménager la zone humide. Les actions entreprises ont abouti à la création de différents types de marais en fonction de la contrainte hydrique.

À partir du XI^e siècle, les marais desséchés apparaissent avec l'édification de digues pour protéger les terres des crues et des remontées marines. Ils sont aménagés en vastes parcelles ouvertes, avec un réseau de canaux et fossés pour évacuer l'eau de pluie vers la mer. Les marais mouillés, situés en amont, ont pour vocation d'être des zones d'expansion des crues. Ils seront majoritairement aménagés à partir du XIX^e siècle avec un réseau hydraulique dense, entourant de petites parcelles bocagères, plantées de frênes, d'aulnes et de peupliers en pourtour.

Les témoins de l'ancien golfe dit "des Pictons" sont encore visibles par la présence des îles calcaires en marais desséchés et au-delà des digues de front de mer les vasières et prés salés de la Baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay. De part et d'autre de la baie, des falaises calcaires et un cordon dunaire constituent la façade maritime du Marais poitevin. »

Source : PNR du Marais Poitevin



- **L'emprise du projet n'est concernée par aucun zonage Natura 2000. Le site le plus proche est situé à 560m (ZSC et ZPS) et correspond aux Marais Poitevin.**

III.1.2. RESERVES NATURELLES

Gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics, en France métropolitaine et d'outremer, les réserves naturelles sont nationales, régionales ou de Corse, créées respectivement par l'État, les Régions et la Collectivité territoriale de Corse. Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics.

- **Le projet ne se situe dans aucune réserve naturelle nationale ou régionale.**

III.1.3. APPB

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), prévus par le Code de l'environnement, ont pour objectif d'assurer la conservation des habitats nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées. Ils sont instaurés par le préfet sur des terrains publics ou privés, en métropole comme en outre-mer, lorsque la disparition ou la dégradation d'un milieu est susceptible de compromettre la préservation d'espèces menacées. L'APPB permet de réglementer ou d'interdire certaines activités pouvant altérer ces habitats (travaux, circulation, dépôts, destruction de végétation, etc.) et constitue un outil complémentaire aux autres dispositifs de protection.

- **Le projet ne se situe dans aucun APPB.**

I.1.1. SITES CLASSES & SITES INSCRITS



Figure 19 : Localisation du projet vis à vis des sites inscrits/classés

○ Sites classés

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés.

➔ **Le projet ne se situe dans aucun site classé.**

○ Sites inscrits

Un site inscrit est un site ou « monument naturel dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

➔ **Le projet ne se situe dans aucun site inscrit. Le plus proche correspond au « Vieux moulin de la Garde et la butte sur laquelle il s'élève » à 2.3 km.**

III.2. ZONAGES ECOLOGIQUES NON REGLEMENTAIRES

Les zonages écologiques d'inventaires comprennent les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), les secteurs identifiés dans la stratégie de création des aires protégées (SCAP), les espaces naturels sensibles (ENS) et les Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Tableau 3 : Zonages écologiques d'inventaires autour du projet

Type de zonage	Nom / Identifiant	Distance vis-à-vis du projet
PNR	Marais Poitevin	Projet inclus dans le zonage
Secteurs SCAP Pays de la Loire	Vallée du Lay de Saint-Benoist-sur-Mer à Angles	A 420 m du projet
ZICO	Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon	A 590 m du projet
ZNIEFF de type 2	Complexe écologique du Marais poitevin , des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants	A 560 m du projet
ZNIEFF de type 1	Basse vallée du Lay	A 610 m du projet
	Communal de Saint-Benoist-sur-Mer	A 730 m du projet
	Marais intermédiaire d'Angles, Longeville, La Tranche	A 2,5 km du projet
	Marais intermédiaire occidental	A 2,7 km du projet
	Anses du port de Moricq	A 3 km du projet

➡ **Le projet ne se situe dans aucun zonage écologique non réglementaire.**

III.2.1. ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe : elles ont le caractère d'un inventaire scientifique. La loi de 1976 sur la protection de la nature impose cependant aux PLU de respecter les préoccupations d'environnement, et interdit aux aménagements projetés de "détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier" à des espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat). Pour apprécier la présence d'espèces protégées et identifier les milieux particuliers en question, les ZNIEFF constituent un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de **type I** sont des sites particuliers, généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Elles correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- Les ZNIEFF de **type II** sont des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025



Figure 20 : Localisation du projet vis à vis des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

- L'emprise du projet n'est concernée par aucune ZNIEFF. Les plus proches du projet correspondent à la ZNIEFF de type 2 « Complexe écologique du Marais poitevin , des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants » à 560 m du projet et à la ZNIEFF de type 1 « Basse vallée du Lay » à 610 m

III.2.2. ENS

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites remarquables pour la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine naturel. Institués et gérés par les Départements, ils visent à protéger les milieux fragiles tout en permettant au public de les découvrir dans le respect des équilibres écologiques. L'action des ENS repose sur l'acquisition, la gestion et la valorisation de sites présentant un intérêt écologique, paysager ou géologique, contribuant ainsi au maintien des continuités écologiques à l'échelle territoriale.

- L'emprise du projet n'est concernée par aucun ENS.

III.2.3. PNR

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés à l'initiative des Régions, avec l'accord de l'État, afin de protéger et de valoriser de grands territoires habités à la richesse naturelle, culturelle et paysagère remarquable. Ils reposent sur une charte fixant les orientations de protection, de développement durable et de mise en valeur du patrimoine local. Les PNR constituent ainsi des outils de planification et de concertation, conciliant préservation de l'environnement, développement économique et qualité de vie des habitants.

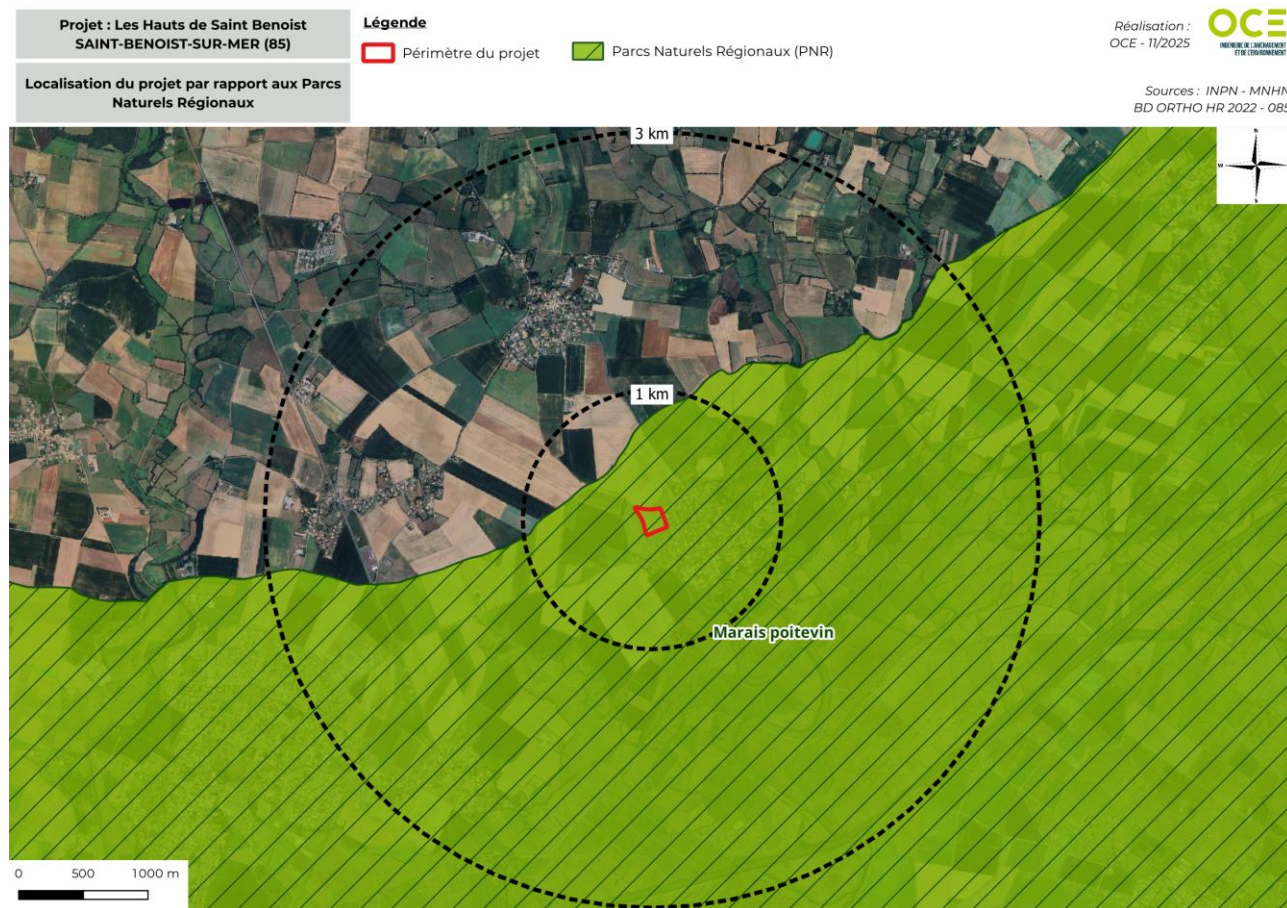


Figure 21 : Localisation du projet vis à vis du Parc Naturel Régional des Marais Poitevin

- ➡ L'emprise du projet est concernée par le périmètre du Parc Naturel Régional des Marais Poitevin.

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**

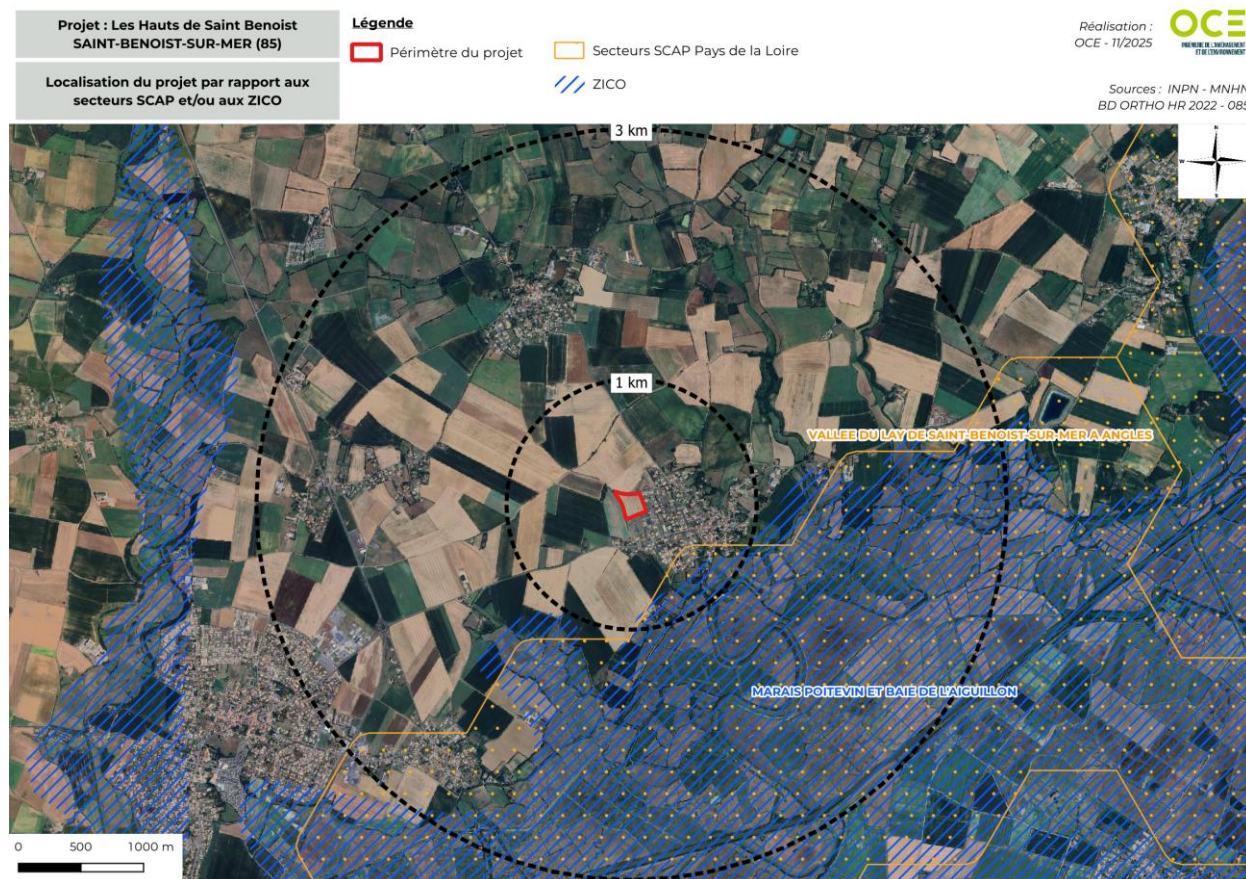


Figure 22 : Localisation du projet vis à vis des secteurs SCAP et des ZICO

III.2.4. ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Les ZICO peuvent ensuite être désignées en ZPS (zone de protection spéciale, réseau Natura 2000).

- La ZICO la plus proche du projet est « Marais poitevin et Baie de l'Aiguillon » à 590 m du site.

III.2.5. SCAP

La stratégie de création des aires protégées (SCAP) vise à améliorer la qualité du réseau d'aires protégées et permet d'éclairer les projets de création d'aires protégées régionaux de manière à répondre aux enjeux nationaux en matière de protection de la biodiversité. L'objectif est ainsi de dynamiser le développement du réseau des aires protégées en plaçant, d'ici 2019, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte (cœur de parc national, arrêté de protection de biotope ou de géotope, réserve naturelle nationale et régionale, réserve biologique).

- L'emprise du projet n'est concernée par aucune SCAP. La plus proche correspond à la « Vallée du Lay de Saint-Benoist-sur-Mer à Angles » à 420 m.

III.3. CONTINUITES ECOLOGIQUES

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

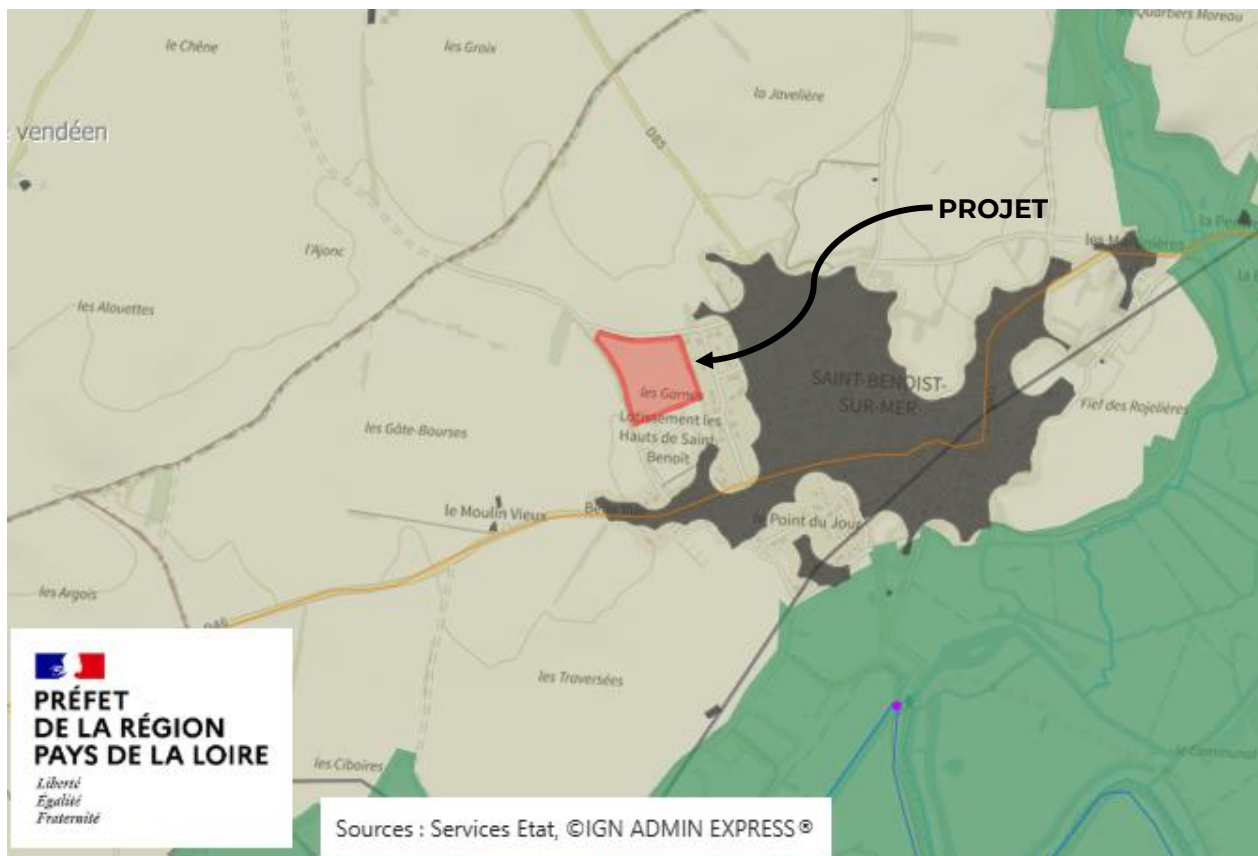
Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

- ☛ **D'après le SRCE Pays de la Loire, le projet ne se situe pas dans un secteur présentant un enjeu de continuité écologique**



Eléments de fragmentation

Eléments fragmentant ponctuels

- SRCE : Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement 2015 en Pays de la Loire
- ✗ SRCE : Ruptures potentielles aux continuités écologiques en Pays de la Loire

Eléments fragmentant linéaires

- Eléments fragmentant linéaires de niveau 1
- SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 2
- SRCE : Éléments fragmentant linéaires de niveau 3

Eléments fragmentant surfaciques

- SRCE : Éléments fragmentant
surfaciques : Projet d'aéroport
- SRCE : Éléments fragmentant
surfaciques : Tâche urbaine en
Pays de la Loire

Continuités écologiques

Réservoirs de biodiversité

-  SRCE : Cours d'eau des trames verte et bleue en Pays de la Loire
-  SRCE : Réservoirs de biodiversité des trames verte et bleue en Pays de la Loire (document de travail)

Corridors écologiques potentiels

- SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...
- SRCE : Corridors écologiques assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité et cartographiés comme axes lin...
- SRCE : Corridors vallées assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité en Pays de la Loire

Figure 23 : Extrait cartographique du SRCE

III.4. SYNTHÈSE SUR LES ESPACES REMARQUABLES AU NIVEAU DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude ne se trouve incluse dans aucun zonage écologique réglementaire, ni dans un secteur présentant un enjeu de continuité écologique à l'échelle régionale.

Le site étudié est uniquement concerné par un Parc Naturel Régional. Ce zonage n'est pas réglementaire.

III.5. OCCUPATION DES SOLS AUTOUR DE LA ZONE D'ÉTUDE

L'occupation des sols est recensée sur un périmètre de 500 m autour du projet afin d'identifier les milieux proches pouvant abriter des espèces susceptibles d'exploiter le site d'étude ainsi que les potentielles continuités écologiques.

Situé à la l'interface entre des zones urbanisées et des milieux agricoles, le périmètre du projet s'inscrit dans une dynamique d'étalement urbain observée vers l'Ouest et le Sud. Le tissu urbain environnant présente une morphologie résidentielle à dominante pavillonnaire, composés d'habitations individuelles et leurs jardins, traduisant une urbanisation relativement aérée. Quelques petits boisements épars sont présents au Nord du site de même que quelques milieux herbacés à l'Est. De manière générale l'occupation des sols autour du site est largement homogène et composée de deux entités majeures.

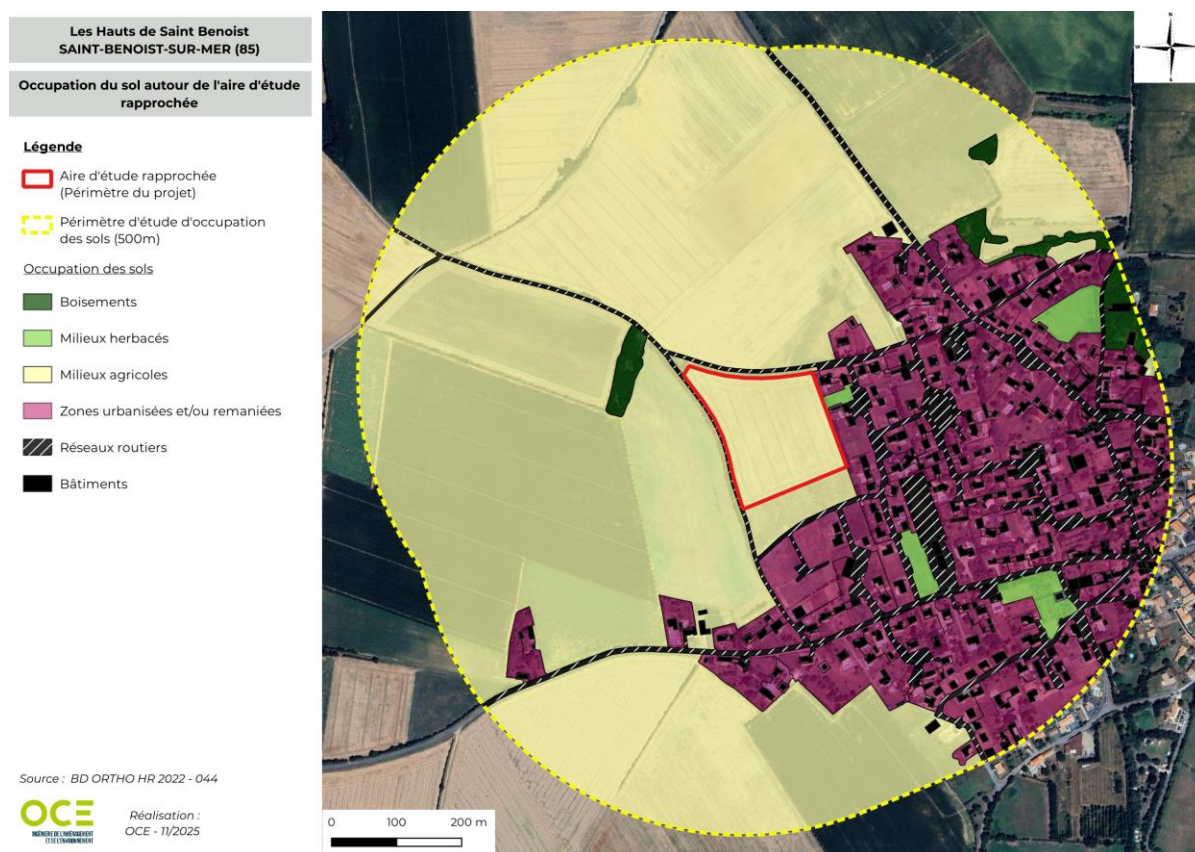


Figure 24 : Occupation des sols dans un rayon de 500 m autour de la zone d'étude



Rue des Huppées fasciées à l'Est



Champs Rue des Grimaubais au Nord

III.6. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Les données bibliographiques regroupées ici concernent les espèces protégées et/ou patrimoniales observées à partir de 1994 et mentionnées via Biodiv'Pays de la Loire et le Conservatoire Botanique National de Brest (Données exportées le 3 novembre 2025). La liste exhaustive des espèces sur l'ensemble de la commune est à retrouver en annexe.

	Nombre total d'espèces protégées et/ou patrimoniales sur la commune
Amphibiens	5
Avifaune	112
Insectes	3
Mammifères	17
Plantes	9
Reptiles	4
Total	150

Ces données bibliographiques, associées à un premier aperçu des habitats présents au cœur du projet, permettent de définir les espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles d'être retrouvées sur le site d'étude. Certaines de ces espèces peuvent notamment exploiter les cultures pour leur alimentation et/ou reproduction.

Tableau 4 : Espèces protégées et/ou patrimoniales susceptibles d'exploiter le site d'étude (issues de la bibliographie)

Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	Type de milieu potentiellement exploité	Type d'exploitation probable du site
Amphibiens	<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Culture	Alimentation, Refuge
Avifaune	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Culture	Alimentation
	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Culture	Alimentation
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Culture	Alimentation
	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Culture	Alimentation
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Culture	Alimentation
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Culture	Alimentation
	<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	Culture	Alimentation
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Culture	Alimentation
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Culture	Alimentation
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Culture	Alimentation
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Culture	Alimentation
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Culture	Alimentation
	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Culture	Alimentation
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Culture	Alimentation
	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Culture	Alimentation
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Culture	Alimentation
	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Culture	Alimentation
	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Culture	Alimentation
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Culture	Alimentation
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Culture	Alimentation
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Culture	Alimentation
	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Culture	Alimentation
	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Culture	Alimentation
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Culture	Alimentation
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Culture	Alimentation
	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Culture	Alimentation
	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Culture	Alimentation
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Culture	Alimentation
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Culture	Alimentation
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Culture	Alimentation
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	Culture	Alimentation

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025

Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	Type de milieu potentiellement exploité	Type d'exploitation probable du site
Avifaune	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Culture	Alimentation
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Culture	Alimentation
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Culture	Alimentation
	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Culture	Alimentation
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Culture	Alimentation
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Culture	Alimentation
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Culture	Alimentation
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Culture	Alimentation
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Culture	Alimentation
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Culture	Alimentation
	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Culture	Alimentation
	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Culture	Alimentation
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Culture	Alimentation
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Culture	Alimentation
	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Culture	Alimentation
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Culture	Alimentation
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Culture	Alimentation
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Culture	Alimentation
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Culture	Alimentation
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Culture	Alimentation
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Culture	Alimentation
	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Culture	Alimentation
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Culture	Alimentation
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Culture	Alimentation
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Culture	Alimentation
	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Culture	Alimentation
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Culture	Alimentation
	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Culture	Alimentation
Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Culture	Alimentation
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Culture	Alimentation
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Culture	Alimentation
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Culture	Alimentation
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Culture	Alimentation
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Culture	Alimentation
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Culture	Alimentation
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Culture	Alimentation
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Culture	Alimentation
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Culture	Alimentation
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Culture	Alimentation
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Culture	Alimentation
Insecte	<i>Paracinema tricolor</i>	Criquet tricolore	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles	Culture	Alimentation, Reproduction
Mammifères (hors chiroptères)	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	Culture	Alimentation, Reproduction
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Culture	Alimentation
	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Culture	Alimentation, Reproduction

IV - DIAGNOSTIC NATURALISTE

IV.1. AIRES D'ETUDE

Les inventaires naturalistes portent sur deux échelles d'effort de prospection : une aire d'étude rapprochée et une aire d'étude élargie (cf. Figure 25)

L'aire d'étude rapprochée correspond au périmètre de la zone projet. Sur ce périmètre, ont été effectué : relevés floristiques, diagnostic zone humide, inventaires de la faune.

L'aire d'étude élargie englobe les terrains adjacents à la zone projet. Au vu du contexte agricole et urbain, une zone tampon de 50 m a été définie. Sur ce périmètre, sont recensées les espèces mobiles (oiseaux, chiroptères).

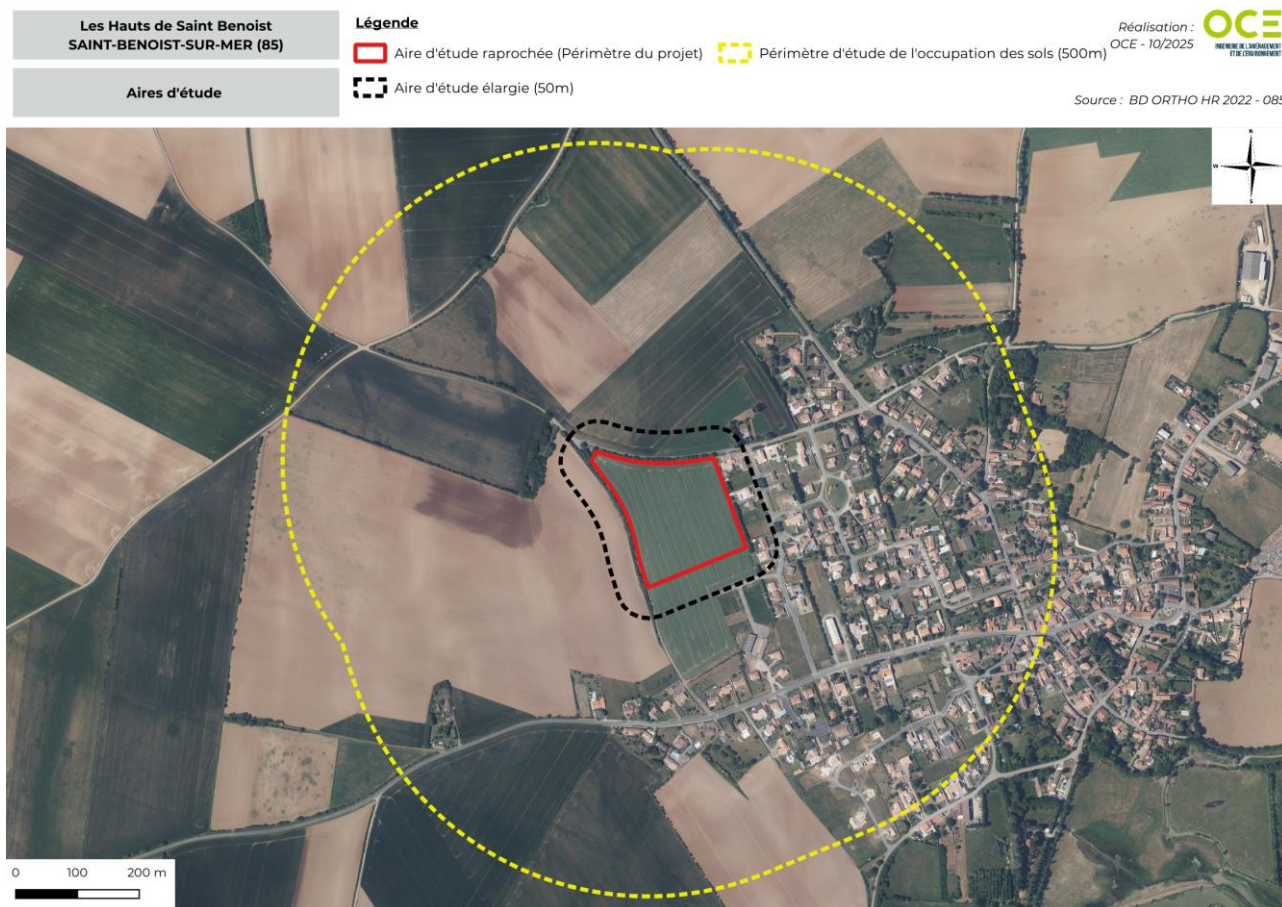


Figure 25 : Aires d'étude

IV.2. CALENDRIER DES INVENTAIRES NATURALISTES

La connaissance des espèces en présence sur un site nécessite la réalisation d'inventaires naturalistes. Ces derniers sont réalisés à différentes périodes de l'année, de jour comme de nuit, les périodes les plus favorables à l'inventaire de la majorité des taxons étant le printemps et le début de l'été. Une prospection naturaliste a été réalisée le 2 juillet 2025, avec un ciel couvert, sans pluie ni vent.

Tableau 5 : Synthèse des campagnes de terrain

Année	2025
Structure ayant réalisé les inventaires	OCE
Mois	Juillet
Date	02/07/2025
Période	Diurne 9H30-11H30
T°C (min-max) 🌡	20-24°C
Recouvrement nuageux (%)	☁
Vent	Nul
Pluie	Non
Visibilité	Bonne
Flore/habitats	X
Amphibiens	X
Reptiles	X
Avifaune (nidification)	X
Odonates, Lépidoptères rhopalocères	X
Mammifères (hors chiroptères)	X

IV.3. PROTOCOLES DES INVENTAIRES

IV.3.1. FLORE / HABITATS

Des relevés floristiques ont été réalisés sur les différents habitats naturels de la zone étudiée, sous forme de transects. Les habitats ont été parcourus à pied et toutes les espèces végétales observées ont été répertoriées.

Une attention particulière a été portée à la présence potentielle d'espèces patrimoniales, d'espèces caractéristiques de zone humide, ou d'espèces exotiques envahissantes. De même, les arbres présentant un intérêt écologique et paysager particulier ont été géolocalisés.

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée sur la base des relevés floristiques. Le référentiel utilisé pour la définition des habitats est la typologie EUNIS.

IV.3.2. RECHERCHE D'ARBRES A CAVITES (GITES)

Les arbres présentant des écorces décollées, des trous de pics, des fissures ou des cavités peuvent être utilisés par différentes espèces animales tels que les chauves-souris, les oiseaux ou encore les insectes.

Le site ne présentant pas de sujets arborés, aucune prospection particulière n'a été réalisée.

IV.3.3. AMPHIBIENS

De façon générale, les amphibiens exploitent des milieux aquatiques en période de reproduction, et des milieux terrestres le reste du temps, notamment durant l'hivernation (passage de la mauvaise saison dans un état d'activité ralenti en passant la majorité de leur temps au sein d'un abri).

La zone d'étude ne comprend aucune pièce d'eau, par conséquent les amphibiens n'ont pas fait l'objet de recherches spécifiques concernant leur reproduction. Cependant, certains micro-habitats peuvent représenter des gîtes favorables à leur protection durant l'hivernation et ont donc fait l'objet d'une attention particulière.

IV.3.4. REPTILES

Les reptiles recherchent principalement des milieux bien exposés au soleil offrant à la fois des zones de refuge et une bonne disponibilité en proies. De manière général on les retrouve au sein de lisères de bois ou de haies, de talus ou de milieux rocheux tel qu'un muret.

Le périmètre d'étude ne présentant pas ce type d'habitats, seul un passage sur l'ensemble du site au cours de la prospection de terrain a été réalisé.

IV.3.5. AVIFAUNE

Les oiseaux ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives, chaque chant étant caractéristique d'une espèce. La zone d'étude est ainsi parcourue lentement à pied, munis de jumelles et d'un appareil photo, dans le but d'inventorier l'ensemble des milieux (herbacées, bâti...). Durant ce parcours, 3 points d'arrêt ont été effectués, d'une durée de 20 minutes chacun, appelés « points d'écoute ». Ces points d'écoute sont répartis de manière à couvrir la totalité des différents milieux de la zone d'étude. Ce protocole est réalisé le matin (entre 9h et 11h), en conditions climatiques favorables (vent faible, pas de pluie).

Toutes les espèces vues ou entendues sont notées, ainsi que leur comportement (défense d'un territoire, élaboration du nid, nourrissage de jeunes, etc.). Les statuts de reproduction sont déterminés au printemps (entre avril et juillet), d'après la méthodologie définie par l'European Ornithological Atlas Committee (EOAC).

Tableau 6 : Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC

Non reproducteur	-	Absence de code
Nicheur possible	2	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
	3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nicheur probable	4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification (les 2 individus doivent être observés)
	5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle
	6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
	7	Visite d'un site de nidification probable : distinct d'un site de repos
	8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
	9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (Observation sur un oiseau en main)
	10	Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)
Nicheur certain	11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention
	12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
	13	Jeunes en duvet (espèces nidifuges) ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances (espèces nidicoles)
	14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid : comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
	15	Adulte transportant un sac fécal
	16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification
	17	Coquilles d'œufs éclos
	18	Nid vu avec un adulte couvant
	19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**



Figure 26 : Localisation du point d'écoute avifaune (IPA)

IV.3.6. MAMMIFERES

L'inventaire des mammifères est effectué à vue par la recherche d'indices de présence (empreintes, crottes, terriers, etc.) et/ou par observation directes d'individus. Ces relevés ont été réalisés en même temps que les autres prospections.

Les chiroptères n'ont pas fait l'objet de prospections particulières.

IV.3.7. ENTOMOFAUNE

Les inventaires entomofaune ont ciblé particulièrement le groupe des lépidoptères rhopalocères (papillons de jour). Les odonates n'ont pas fait l'objet de prospection particulière puisque la zone d'étude ne comporte pas de point d'eau mais tout individu observé sur le site, en chasse par exemple, est inventorié.

Tout individu appartenant au groupe des lépidoptères hétérocères (papillons de nuit) ou des orthoptères observés sur le site sont également inventoriés.

Le site d'étude ne possédant pas d'arbres, les coléoptères saproxylophages n'ont pas fait l'objet de prospections particulières.

Les lépidoptères et les odonates sont identifiés à vue ou après capture au filet. Concernant les lépidoptères, les inventaires ciblent la recherche d'imagos et de chenilles. Les odonates peuvent être identifiées au stade adulte, au stade larvaire et avec les exuvies. Les prospections sont effectuées au printemps et en été, lors de journées ensoleillées et sans vent.

IV.4. NOTION DE PATRIMONIALITE

La patrimonialité des habitats naturels est basée sur : La patrimonialité des espèces est basée sur :

- | | |
|--|--|
| - La liste des habitats d'intérêt communautaire | - Leur protection européenne, française, régionale |
| - Leur rareté (localement) | - Leur statut de conservation (listes rouges, ...) |
| - Leur état de conservation | - La priorité de l'espèce au sein de la région concernée |
| - Les fonctionnalités écologiques qu'ils remplissent | - Leur abondance (état des populations) |

Les listes rouges (régionales et nationales) sont établies par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Elles classent les espèces selon plusieurs catégories :

CR	En danger critique	Espèces menacées
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	
NE	Non évaluée	

La méthodologie employée pour mettre en avant le degré de patrimonialité propre à chaque espèce est présentée dans le tableau ci-dessous. Attention, le degré de patrimonialité (propre à chaque espèce) est indépendant de la sensibilité de l'espèce vis-à-vis du projet d'aménagement.

Tableau 7 : Référence des outils de bio-évaluation utilisés

MAJEUR	FAUNE	- Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges - Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
	FLORE	- Espèce considérée comme « menacée » (EN ou CR) sur les listes rouges - Espèce "prioritaire" inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
FORT	FAUNE	- Espèce considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouges - Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe II de la Directive Habitat
	FLORE	- Espèce protégée - Espèce non protégée considérée comme « menacée » (VU) sur les listes rouge
MODERE	FAUNE	- Espèce considérée comme « quasi-menacée » (NT) sur les listes rouges - Espèce déterminante de ZNIEFF
	FLORE	Espèce non protégée considérée comme quasi-menacée sur les listes rouge (NT)
FAIBLE	FAUNE	Espèce protégée considérée comme « préoccupation mineure » (LC) sur les listes rouges ou « non évaluée » (DD, NA)
	FLORE	Espèce non protégée et considérée comme "préoccupation mineure" (LC) mais déterminante de ZNIEFF
TRES FAIBLE	FAUNE	Espèce non protégée et considérée comme "préoccupation mineure" (LC) ou « non évaluée » (DD, NA) sur les listes rouges
	FLORE	Espèce non protégée et considérée comme "préoccupation mineure" (LC) sur les listes rouges

➞ Les espèces à caractère patrimonial regroupent celles d'enjeu majeur, fort et modéré.

IV.5. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE / HABITATS

IV.5.1. RECENSEMENT DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

Le site est composé exclusivement d'une monoculture.

Tableau 8 : Répartition surfacique des habitats

Habitats (typologie EUNIS)	Surface (m²)	Surface (%)
I - Habitats agricoles, horticoles et domestiques régulièrement ou récemment cultivés		
I1.1 - Monoculture intensive	31 479	100%



Figure 27 : Cartographie des habitats (2025)

IV.5.2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS TYPES D'HABITATS

○ 11.12 - Monocultures intensives

La totalité du site est constitué d'une monoculture. En juillet 2025, du blé tendre (*Triticum aestivum*) était cultivé sur la parcelle et venait d'être fauché. Selon le Registre parcellaire graphique (RPG) ce blé tendre est cultivé sur site depuis 2024.

Historiquement, diverses espèces ont été cultivées sur cette parcelle : Orge (2023, 2021), Colza (2022), Maïs (2019) ... La flore observée en bordure de culture est principalement adventice et messicole, typique de ce type de milieux.



Début Juillet 2025



Début Juillet 2025



Fin Juillet 2025



Fin Juillet 2025

Tableau 9 : Espèces végétales identifiées dans la culture

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile	Protection nationale	Protection régionale	Statut LR nationale	Statut LR régionale	Det. ZNIEFF
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	non	-	-	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	non	-	-	-	-	-
<i>Avena fatua</i>	Folle avoine	non	-	-	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	non	-	-	-	-	-
<i>Kickxia spuria</i>	Kickxie bâtarde	non	-	-	-	-	-
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	non	-	-	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	non	-	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	non	-	-	-	-	-

○ Flore remarquable

Aucune espèce floristique protégée et/ou patrimoniale n'a été observée dans le périmètre d'étude.

○ Espèces invasives

Une espèce est dite invasive lorsqu'elle présente un caractère envahissant en dehors de son aire de répartition naturelle. Ces espèces, introduites volontairement ou non par l'Homme, développent un caractère envahissant avec impact, c'est-à-dire qu'elles forment des populations très denses, s'étendant rapidement dans les milieux naturels et entrant alors en concurrence avec la flore locale.

Les invasions biologiques peuvent créer des dommages à la santé humaine (diffusion de pollens allergisants par exemple) et entraîner localement des conséquences économiques importantes (en zone agricole ou en milieu aquatique notamment). Elles constituent également l'une des causes majeures d'érosion de la biodiversité, c'est pourquoi les espèces invasives font désormais partie des préoccupations des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion des milieux naturels.

➡ **Sur la zone étudiée, aucune espèce invasive n'a été identifiée.**

IV.6. RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

IV.6.1. AVIFAUNE

Les inventaires réalisés en mai et juillet 2025 ont permis de recenser 22 espèces d'oiseaux sur ou autour de la zone d'étude dont 16 sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Sur la zone, 8 oiseaux protégés ont été recensés dont 3 espèces patrimoniales :

- Le Milan noir : espèce d'enjeu fort, non reproducteur sur le site étudié
- Le Faucon crécerelle : espèce d'enjeu modéré, non reproducteur sur le site étudié
- L'Hirondelle rustique : espèce d'enjeu modéré, non reproducteur sur le site étudié

Tableau 10 : Espèces d'oiseaux identifiées lors du point d'écoute

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge avifaune nicheuse	Liste rouge en Pays de la Loire	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	Juill 2025	Localisation sur la zone projet
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Article 3	VU	NT	-	FORT	X	NON
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Annexe I	Article 3	LC	NT	-	FORT	X	OUI
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Annexe II-2	-	VU	NT	-	FORT	X	NON
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Article 3	NT	LC	-	MODERE	X	OUI
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Article 3	NT	LC	-	MODERE	X	OUI
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	Article 3	LC	LC	-	FAIBLE	X	NON
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Article 3	LC	LC	-	FAIBLE	X	NON
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Article 3	LC	LC	-	FAIBLE	X	NON
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Article 3	LC	LC	-	FAIBLE	X	NON
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Annexe II-2	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Annexe II-2	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Annexe II-2	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Annexe II-2	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Annexe III-1	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Annexe II-2	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	NON

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**



Figure 28 : Localisation des toutes les espèces protégées et/ou patrimoniales

- ➔ D'après les observations réalisées en juillet 2025, plusieurs espèces d'oiseaux protégés et/ou patrimoniaux ont été identifiées dans le périmètre d'étude. Ces espèces exploitent le site pour leur alimentation et notamment pour la chasse.



Faucon crécerelle (juillet 2025)



Chardonneret élégant (juillet 2025)



Milan noir (juillet 2025)

IV.6.1. MAMMIFERES

Une seule espèce de mammifère a été recensée sur le site en 2025. Cette espèce n'est ni protégée ni patrimoniale.

Tableau 11 : Espèces de mammifères identifiées en juillet 2025

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat (1992)	Protection nationale (2007)	Liste rouge nationale (2017)	Liste rouge régionale (2020)	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire (2018)	Enjeu propre à l'espèce	Juill 2025	Localisation sur la zone projet
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE		

- ➔ **Aucun mammifère protégé ou patrimonial n'a été recensé lors de la prospection.**

IV.6.2. REPTILES

Aucun reptile n'a été observé sur le site du projet en juillet 2025.

IV.6.3. AMPHIBIENS

Aucun amphibien n'a été observé sur le site d'étude en juillet 2025.

IV.6.4. ENTOMOFAUNE

Au cours de la prospection de terrain de juillet 2025, 5 espèces de papillons de jour et 2 espèces de papillons de nuit ont été observées. Aucune de ces espèces n'est protégée ou patrimoniale.

Tableau 12 : Entomofaune identifiée en juillet 2025

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce ZNIEFF en Pays de la Loire	Enjeu propre à l'espèce	Juill 2025	Localisation sur la zone projet
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	LC	LC	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Acronicta rumicis</i>	Noctuelle de la Patience	-	-	-	-	-	TRES FAIBLE	X	OUI
	<i>Arctia caja</i>	Ecaille Martre	-	-	-	-	-	TRES FAIBLE	X	OUI

- ⇒ **Aucun insecte protégé ou patrimonial n'a été recensé lors des prospections. Aucune autre trace d'insecte saproxylophage protégé n'a été identifiée.**



Mégère (juillet 2025)



Collier-de-corail (juillet 2025)



Belle Dame (juillet 2025)

V - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

V.1. DONNEES EXISTANTES SUR LES ZONES HUMIDES

V.1.1. PREAMBULE

Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Elles contribuent donc à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifique, adaptées aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées.

V.1.2. ZONES HUMIDES POTENTIELLES (PRELOCALISATIONS)

V.1.2.1. Secteurs prélocalisés par le modèle numérique de l'Agrocampus (2023)

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'INRA d'Orléans (US Info Sol) et l'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, les milieux aquatiques et tous les sols de la classe GEPPA IV (apparition de traces d'hydromorphie avant 50 cm de profondeur). Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon des classes de probabilité : assez forte, forte et très forte. Cette prélocalisation établie à l'échelle nationale ne s'appuie pas sur des prospections de terrain.



Figure 29 : Milieux potentiellement humides

- Le site étudié n'est pas concerné par la prélocalisation de l'Agrocampus de 2023.

V.1.2.2. Secteurs prélocalisés par la DREAL

Les zones prélocalisées par la DREAL sont issues d'un travail de bureau et non de prospections sur le terrain. Il s'agit d'une cartographie des secteurs potentiellement humides ou en eau, identifiés par photographies aériennes. Les secteurs prélocalisés par la DREAL sont à vérifier par des prospections sur le terrain.

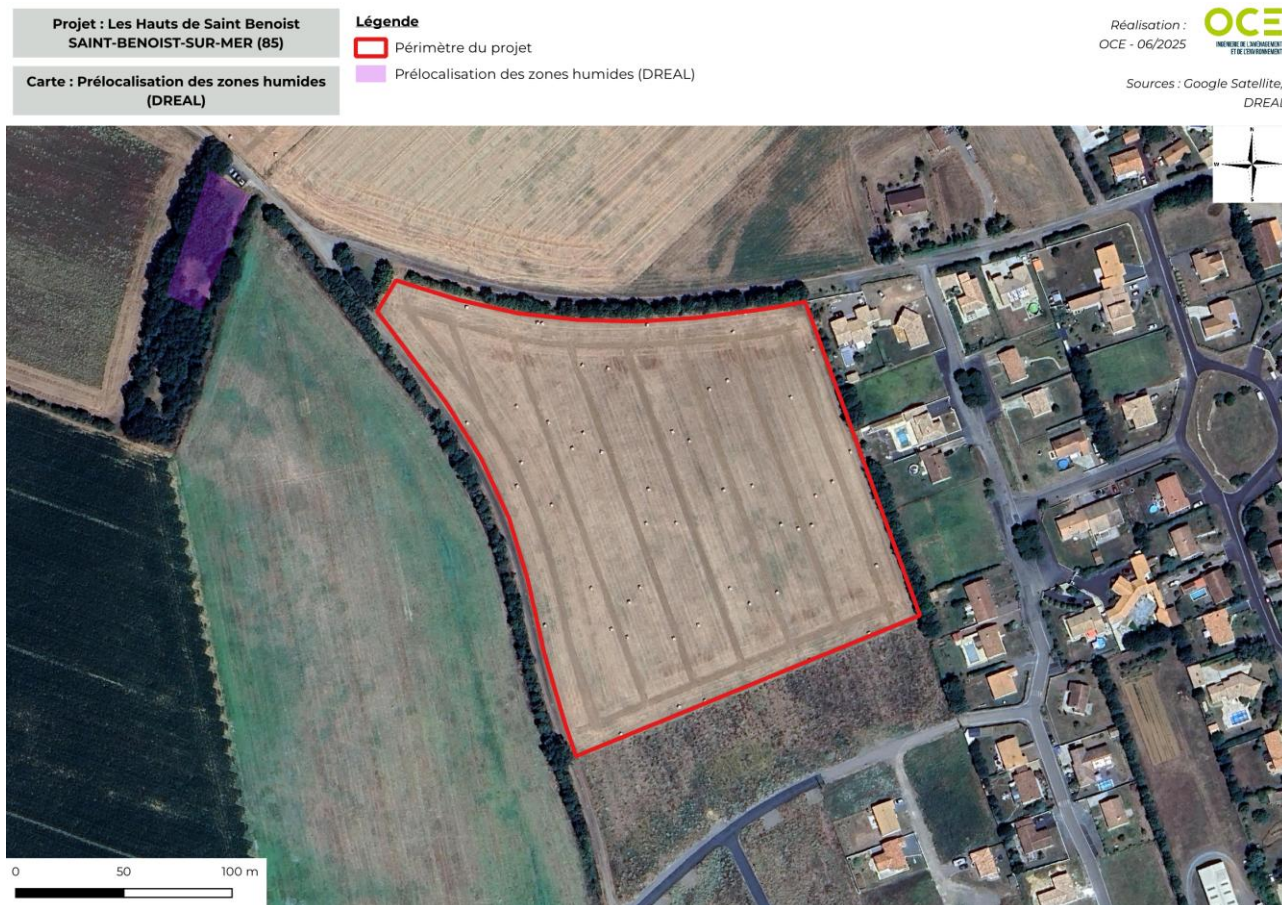


Figure 30 : Prélocalisation des zones humides (DREAL Pays de la Loire)

➡ **Le site étudié n'est pas concerné par une prélocalisation de la DREAL.**

V.1.2.3. INVENTAIRE COMMUNAL

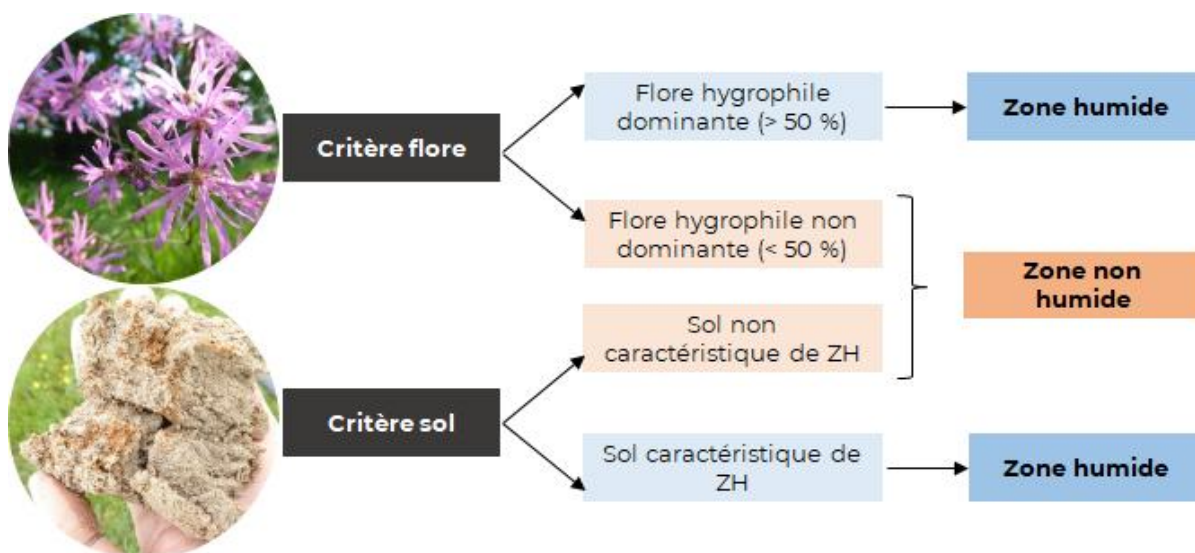
Le projet se situe sur le SAGE du Lay. Des inventaires communaux des zones humides ont été réalisés sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ceux-ci ne se sont pas exhaustifs car toutes les parcelles ne sont pas prospectées. Les zones étudiées correspondent le plus souvent aux secteurs identifiés comme potentiellement humides (parcelles en bordure de cours d'eau, talweg, zones prélocalisées par la DREAL). De plus, l'échelle de rendu est au 1/20000, d'où une précision de délimitation incompatible avec un dossier Loi sur l'Eau.

Les inventaires communaux, bien que non exhaustifs, permettent une identification des zones humides majeures sur le territoire et leur intégration dans les documents d'urbanisme.

➡ **Sur l'emprise étudiée, aucune zone humide n'a été identifiée dans le cadre des inventaires communaux**

V.2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Différentes législations ont vu le jour en faveur d'une préservation et d'une valorisation de ces espaces. L'article 2 de la Loi sur l'Eau de 1992 en donne la définition suivante (codifié dans le L.211-1 du code de l'environnement ; article modifié par la Loi OFB du 24 juillet 2019) : "on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". Un arrêté ministériel est venu préciser les critères d'identification et délimitation de ces milieux (arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009). L'identification des zones humides s'appuie sur l'analyse des critères pédologiques et floristiques :



- Critère flore

L'objectif est d'identifier si la végétation est dominée par des espèces hygrophiles (espèces caractéristiques de zones humides), parmi celles citées dans l'annexe 2 de l'arrêté ministériel. Un relevé floristique le plus complet possible nécessite plusieurs visites sur le terrain à différentes saisons de l'année, les périodes les plus adaptées à l'identification de la plupart des espèces étant le printemps et le début de l'été.

D'après le critère floristique, une zone peut être considérée comme humide si les plantes hygrophiles ont un recouvrement supérieur à 50 %. D'autre part, des habitats sont également caractéristiques de zone humides, tels que les roselières, les saulaies, etc.



Prairie humide à juncos



Roselière



Boisement humide

o Critère sol

Les traces d'hydromorphie témoignant d'un engorgement temporaire ou permanent des sols en eau sont recherchées dans les horizons de surface (au moyen généralement d'une tarière à mains). Les sols caractéristiques de zones humides sont cités en Annexe 1 de l'arrêté ministériel, et décrits dans le tableau GEPPA présenté ci-après.

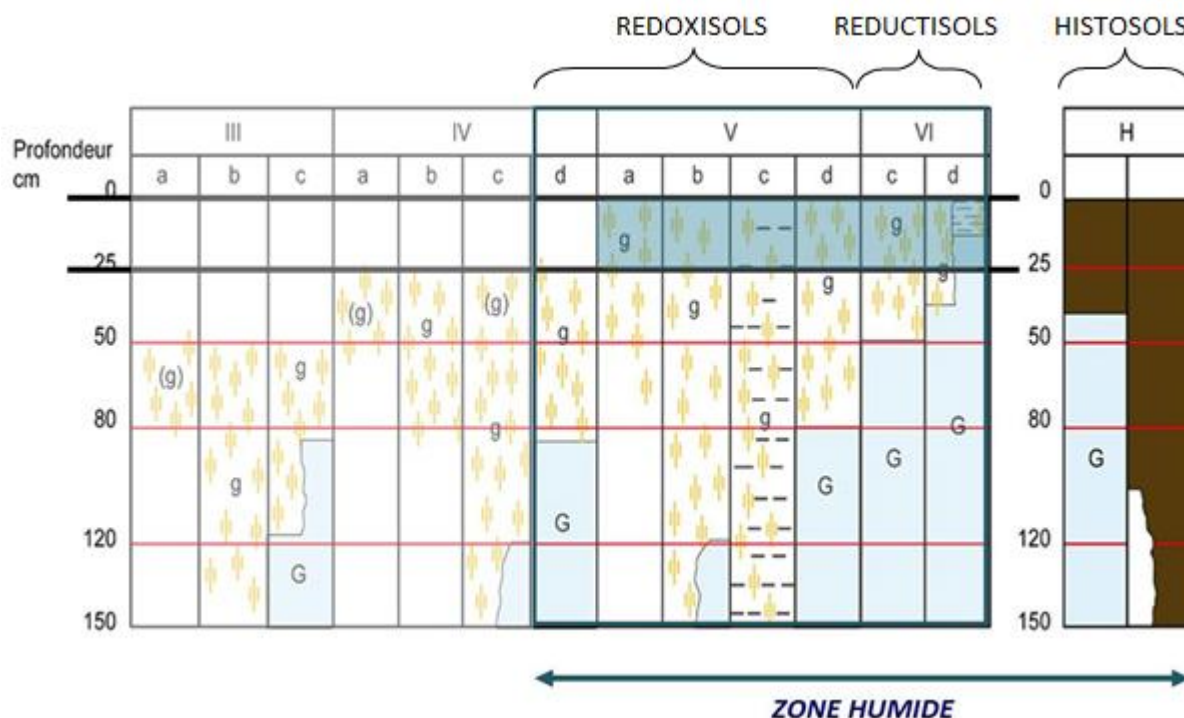


Figure 31: Tableau GEPPA (sols caractéristiques de zones humides sur la partie droite du schéma)

La fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour la réalisation des sondages pédologiques (période préconisée par l'arrêté).

D'après le critère pédologique, une zone peut être considérée comme humide si des traces d'hydromorphie apparaissent avant 25 cm de profondeur et qu'elles continuent, voire s'intensifient en profondeur (cf. classes V et VI du tableau GEPPA).

Il existe un cas particulier où une zone peut être considérée comme humide lorsque les traces d'hydromorphie apparaissent après 25 cm de profondeur. Dans ce cas, les traces d'hydromorphie doivent apparaître entre 25 et 50 cm, et du gley (G) doit être présent en profondeur (cf. classe IV-d du tableau GEPPA).

Les rédoxisols sont caractérisés par des taches de rouille, signe que l'engorgement est temporaire. Les sols se gorgent en hiver et se ressuient en été. Le fer présent dans le sol est à l'état oxydé.

Les réductisols sont caractérisés par du gley, signe que l'engorgement est permanent. Le fer présent dans le sol est à l'état réduit. Le gley est de couleur bleu-gris.

Les histosols correspondent aux sols tourbeux. Ils sont caractérisés par une coloration noire, en raison de la forte teneur en matière organique. Ces sols sont presque toujours gorgés d'eau (cf. classe H du tableau GEPPA).



Rédoxisol



Réductisol (Source : C. DUCOMMUN)



Histosol

V.3. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE

Dans le cadre de cette étude, un passage a été effectué le 28/07/2025 pour la réalisation de sondages de sol.

V.3.1. ANALYSE FLORISTIQUE

La totalité du site est constitué d'une monoculture. En juillet 2025, du blé tendre (*Triticum aestivum*) était cultivé sur la parcelle et venait d'être fauché. Selon le Registre parcellaire graphique (RPG) ce blé tendre est cultivé sur site depuis 2024.

➔ **Aucune espèce floristique caractéristique de zone humide n'a été identifiée.**

V.3.2. ANALYSE PEDOLOGIQUE

En parallèle de l'analyse floristique, le diagnostic zone humide nécessite la réalisation de sondages de sols. 24 sondages ont été réalisés sur la zone d'étude à l'aide d'une pelle mécanique. La nature des sols est relativement homogène. Les sols sont limono-argileux en surface. L'horizon calcaire est très rapidement atteint pour 15 sondages (roche dès 30 cm de profondeur). Deux secteurs ont été identifiés avec un horizon calcaire plus profond (entre 1,80m et plus de 3,00m de profondeur). Quelques traces d'hydromorphies sont identifiées à partir d'1,60m de profondeur, au droit des horizons plus argileux. Ces sondages ne sont pas caractéristiques de zone humide au sens de l'arrêté ministériel.

Abréviations des textures de sol

A	Argileux
AL	Argilo-limoneux
LA	Limono-argileux

	Présence de traces d'hydromorphie
	Absence de traces d'hydromorphie
	Non renseigné
	Horizon calcaire

Projet : Les Hauts de Saint Benoist
SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)

Légende

-  Périmètre du projet
-  Sondages de sol non caractéristiques de sol de zone humide

Réalisation :
OCE - 11/2025



Localisation des sondages de sol

Source : Google Satellite



Figure 32 : Localisation des sondages de sols

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025

Tableau 13 : Description des sondages effectués sur site

Profondeur (cm)	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
0-5	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
5-10	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
10-15	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
15-20	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
20-25	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
25-30	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
30-35	C	C	C	LA	C	C	C	C	C	C	LA	LA
35-40	C		C	AL							LA	LA
40-45	C		C	AL							LA	LA
45-50	C		C	AL							AL	LA
50-55	C		C	AL							AL	LA
55-60	C		C	AL							AL	AL
60-65	C		C	AL							AL	AL
65-70	C		C	AL							AL	AL
70-75	C		C	AL							AL	AL
75-80	C		C	AL							AL	AL
80-90	C		C	AL							AL	AL
90-100				AL							AL	C
100-110				AL							AL	
110-120				AL							AL	
120-140				A							A	
140-160				A							A	
160-180				A							A	
180-200				A							C	
200-220				A								
220-240				A								
240-260				A								
260-280				C								
280-300												
Niveau de la nappe												
Classe GEPPA	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe
Sol caractéristique de ZH	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

→ S1 et S3 ont été utilisés pour les essais d'infiltration (sondages approfondis à la pelle mécanique dans l'horizon calcaire)

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025

Profondeur (cm)	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24
0-5	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
5-10	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
10-15	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
15-20	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
20-25	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
25-30	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA	LA
30-35	C	LA	LA	LA	C	C	C	C	LA	LA	LA	C
35-40		LA	LA	LA					LA	LA	LA	
40-45		AL	AL	AL					AL	C	C	
45-50		AL	AL	AL					AL	C		
50-55		AL	AL	AL					AL	C		
55-60		AL	AL	AL					AL	C		
60-65		AL	AL	AL					AL	C		
65-70		AL	AL	AL					AL	C		
70-75		AL	AL	AL					AL	C		
75-80		AL	AL	AL					AL	C		
80-90		AL	AL	AL					C	C		
90-100		AL	AL	AL						C		
100-110		AL	AL	C								
110-120		AL	AL									
120-140		AL	AL									
140-160		A	A									
160-180		A	A									
180-200		A	A									
200-220		A	A									
220-240		A	A									
240-260		A	A									
260-280		A	A									
280-300		A	A									
Niveau de la nappe												
Classe GEPPA	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe	Hors classe
Sol caractéristique de ZH	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

→ S22 a été utilisé pour les essais d'infiltration (sondage approfondi à la pelle mécanique dans l'horizon calcaire)

➡ **Aucun sondage n'est caractéristique de zone humide.**

VI - SYNTHÈSE DES ENJEUX NATURALISTES

Parmi les espèces recensées sur les zones d'étude rapprochée et élargie, seules celles présentant, ou susceptibles de présenter, des indices d'exploitation directe du site seront détaillées dans cette synthèse. En effet, l'analyse se concentre sur les espèces pour lesquelles le site d'étude présente un intérêt au cours de leur cycle de vie et qui pourraient, de fait, être impactées par toute modification/altération dudit site.

Rappel : Cette analyse des enjeux naturaliste s'appuie sur une seule prospection sur site (cf. tableau chapitre IV.1). Elle ne permet pas d'exclure la présence d'une utilisation plus importante du site par un certain nombre d'espèces (avifaune en particulier).

VI.1. ZONES HUMIDES

Le site n'est pas concerné par les zones humides.

VI.2. FLORE

Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'a été identifiée sur le site d'étude lors de cet inventaire. Toutes les espèces identifiées sont considérées comme à enjeu « Faible ». Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site.

VI.3. FAUNE

Sur la zone projet, 8 espèces protégées ont été identifiées, dont 3 espèces patrimoniales :

- 0 espèce d'enjeu majeur
- 1 espèce d'enjeu fort
- 2 espèces d'enjeu modéré

	Nb d'espèces	Nb d'espèces protégées	Nb d'espèces patrimoniales		
			Enjeu majeur	Enjeu fort	Enjeu modéré
Oiseaux	15	8	0	1	2
Amphibiens	0	0	0	0	0
Reptiles	0	0	0	0	0
Entomofaune	7	0	0	0	0
Mammifères	1	0	0	0	0

VI.3.1. ESPECES D'ENJEU MAJEUR

Aucune espèce d'enjeu majeur n'a été observée en juillet 2025.

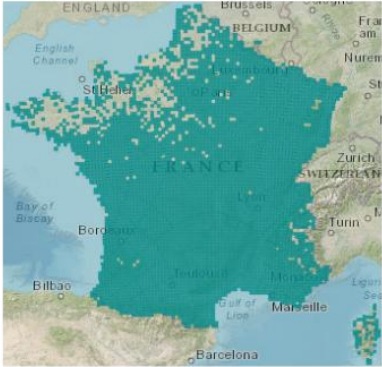
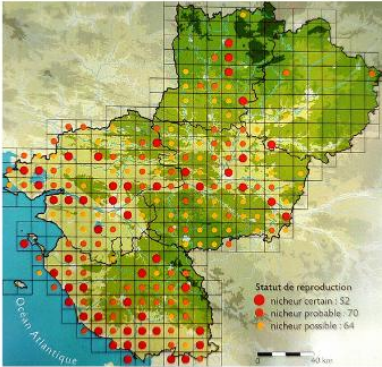
VI.3.2. ESPECES D'ENJEU FORT

1 espèce d'enjeu fort et quasi menacées à l'échelle régionale ont été observées en juillet 2025 sur le site lors des inventaires.

Tableau 14 : Espèce à enjeu fort identifiée dans le périmètre d'étude

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Biotopes utilisés	Utilisation de la zone projet	Statut de reproduction sur la zone projet
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Annexe I	Article 3	FORT	Culture	Alimentation	Non reproducteur

Notons que les 2 autres espèces d'enjeu fort inventoriées ont été observées en dehors des limites du projet et ne présentent pas de signe d'exploitation directe du site d'étude. Ces espèces ne présentent donc pas d'enjeu significatif dans le cadre de ce projet.

Enjeu FORT	 Milan noir <i>Milvus migrans</i> Directive Oiseaux : Annexe I Protection nationale : Article 3		
		Nationale	Régionale
		LR Nicheurs	LC
		LR Hivernants	NT
		LR de Passage	NA
Répartition nationale : 		Répartition régionale : 	
Présence annuelle dans la région : Estivant Mars à Septembre Nicheur Grandes zones humides de Loire-Atlantique (Brière, Grand-Lieu...), de Vendée (Marais poitevin et breton...), de Maine-et-Loire (Basses Vallées Angevines, Vallées de la Loire). Plus rare dans les autres départements Migrateur Hivérne au Sud du Sahara			
Habitat : Plutôt ubiquiste il a cependant 2 exigences concernant son milieu : une partie ouverte pour l'alimentation et une partie fermée de type forestier avec des arbres de grande taille pour la nidification. Apprécie la proximité de l'eau : forêt près des lacs, des cours d'eau et des marais, marais bocagers, vallées alluviales... Alimentation : Particulièrement nécrophage voir détritrophage : cadavre de vertébrés, de poissons, de gros insectes, déchets de consommation humaine. Se comporte souvent en commensal de l'Homme : profite des victimes de la circulation ou de l'agriculture et des décharges. Chasse également les insectes lors des essaimages : fourmis, éphémères...		Longévité : 23 ans Période de nidification : Avril à Juin Reproduction : Monogame. Nid de branchages secs haut dans un grand arbre, feuillu ou conifère, dans une fourche principale ou sur une grosse branche latérale. Nid épais et ramassé contenant des éléments visuels souvent anthropiques : plastique, tissu, papier... Ponte de 2 à 3 œufs, incubation de plus d'un mois. Jeunes volants à 1mois et demi, indépendants 2 semaines plus tard	

Un Milan noir a été observé survolant activement le site et ses alentours à la recherche de nourriture. Cette espèce opportuniste et nécrophage possède un périmètre de prospection alimentaire particulièrement large, survolant divers milieux ouverts à la recherche de carcasses ou de proies faciles. D'après les travaux de Tanferna et ses collaborateurs (2013), fondés sur un suivi GPS, les aires d'activité du Milan noir peuvent même atteindre, voire dépasser, les 150 km². Il est particulièrement lié à l'Homme et profite des animaux tués par les véhicules, des décharges ou encore des délaissés de pêche. Le site d'étude ne correspond donc pas à un site d'alimentation privilégié ou exclusif. De plus, le contexte paysager à dominante agricole (cf. Figure 24), dans lequel s'intègre le site d'étude, offre une grande disponibilité de milieux exploitables pour la recherche alimentaire de ce rapace.

- **Suite à ces constatations, les zones concernées ont été maintenues en enjeu faible car elles représentent tout de même un site d'alimentation pour plusieurs espèces.**

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025

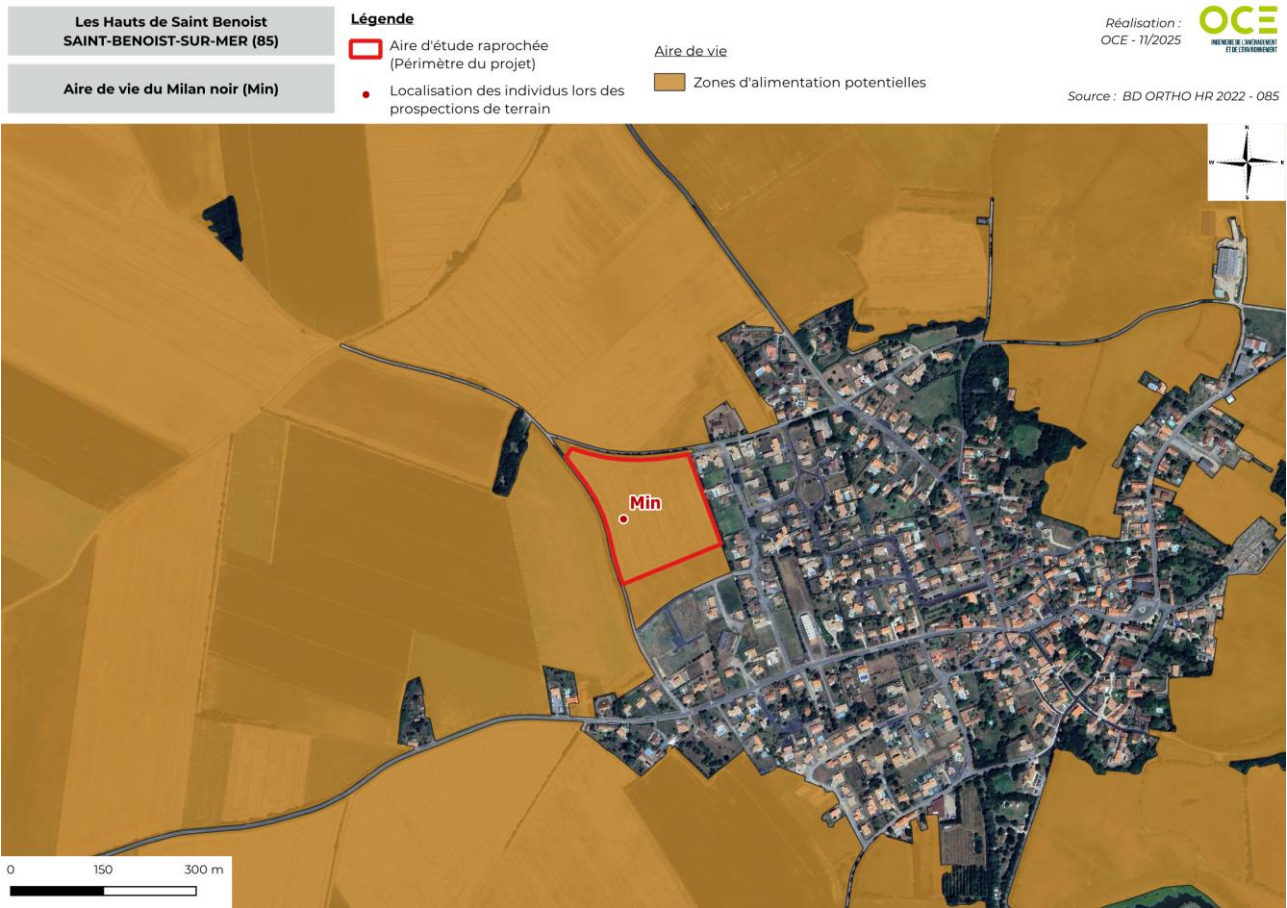


Figure 33 : Aire de vie du Milan noir

VI.3.3. ESPECES D'ENJEU MODERE

2 espèces d'enjeu modéré et quasi menacées à l'échelle nationale ont été observées en juillet 2025 sur le site lors des inventaires.

Tableau 15 : Espèces à enjeux modéré identifiées dans le périmètre d'étude

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Biotores utilisés	Utilisation de la zone projet	Statut de reproduction sur la zone projet
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	Article 3	MODERE	Culture	Alimentation	Non reproducteur
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	-	Article 3	MODERE	Culture	Alimentation	Non reproducteur

L'Hirondelle rustique et le Faucon crécerelle exploite le même type d'habitats (milieux ouverts) que le Milan noir pour leur recherche alimentaire. Leur périmètre de chasse se superpose donc à celui du Milan (cf. Figure 33). De la même manière, le site d'étude ne représente ainsi pas une zone de chasse exclusive ou particulièrement ciblée par ces deux espèces.

Enjeu MODERE



Faucon crécerelle

Falco tinnunculus

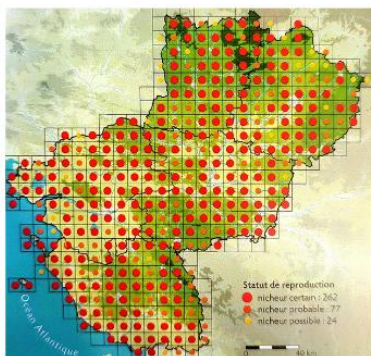
Directive Oiseaux : -

Protection nationale : Article 3

Répartition nationale :



Répartition régionale :



Présence annuelle dans la région :

Sédentaire

Présence toute l'année

Nicheur

Forte présence homogène dans toute la région

Longévité : 16 ans

Période de nidification : Avril à Juillet

Reproduction : Monogame et territorial. Originellement rupestre (falaise rocheuses...) sinon arboricole (vieux nid de corvidé...). Forte adaptation au bâti : tours, châteaux, églises, ruines... Ponte de 2 à 6 œufs à même le substrat, incubation de 30 jours. Jeunes volants à 3 semaines, indépendants à 2 mois.

Enjeu MODERE



Hirondelle rustique

Hirundo rustica

Directive Oiseaux : -

Protection nationale : Article 3

Répartition nationale :



Répartition régionale :



Présence annuelle dans la région :

Estivante

Mars à Octobre

Nicheuse

Forte présence homogène dans toute la région

Migratrice

Hiverné en Afrique

Longévité : 16 ans

Période de nidification : Mai à Aout

Reproduction : 2 nichées successives. Nid en cuvette fait d'argile renforcé de brindilles et autres éléments végétaux et garni d'herbes sèches, crins, et plumes. Nid placé immédiatement sous un surplomb bien protégée d'un bâti : étables, écuries granges, avant-toit, vieux bâtiments en tout genre... Ponte de 2 à 7 œufs, incubation de 13 à 16 jours. Jeunes volants à 3 semaines, indépendants à 35 jours

Habitat : Originellement rurale (habitats bocagers...) mais très bonne adaptation au milieu anthropisé et surtout bâti : commensalisme avec l'Homme. A besoin d'espaces dégagés pour se nourrir : terres agricoles, zones humides, plans d'eau. Observable dans le ciel. Apprécie la présence de fils électriques et téléphoniques

Alimentation : Insectivore stricte de petits insectes volants : diptères, hémiptères, homoptères...

Infos complémentaires : Compétition avec le Moineau domestique (Passer domesticus)

VI.3.4. ESPECES D'ENJEU FAIBLE

Aucune espèce d'enjeu faible n'a été observé sur le site d'étude lors de la prospection de juillet 2025.

Les 4 espèces observées durant les points d'écoute ne présentent pas de signe direct d'exploitation du site d'étude. Ces espèces ne représentent donc pas d'enjeu significatif dans le cadre du projet.

VI.4. HIERARCHISATION DES MILIEUX SUR L'EMPRISE DU PROJET

Les différents milieux de la zone d'étude ont été hiérarchisés en fonction de l'intérêt qu'ils apportent et des fonctionnalités qu'ils assurent vis-à-vis des espèces animales. Cette hiérarchisation est issue de l'analyse par un écologue ; elle prend en compte les différents biotopes, leurs interactions et les espèces présentes

Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de cette analyse.

ENJEU MAJEUR	Habitat naturel d'intérêt prioritaire (annexe I de la Directive Habitat) Milieu offrant des sites de reproduction (certain ou probable) pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt majeur Rôle de corridor écologique national ou régional
ENJEU FORT	Milieu offrant des sites de reproduction (certain ou probable) pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort Rôle de corridor écologique important à l'échelle locale Rôle de corridor écologique important à l'échelle locale
ENJEU MODERE	Milieu offrant des sites de reproduction (certain ou probable) pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt modéré Milieu offrant des sites d'alimentation ou de repos pour une ou plusieurs espèce(s) d'intérêt fort Rôle de corridor écologique secondaire à l'échelle locale
ENJEU FAIBLE	Autres habitats

➡ Selon cette analyse, l'ensemble du site a été classé d'enjeu faible.



La carte en page suivante présente la synthèse des enjeux écologiques.

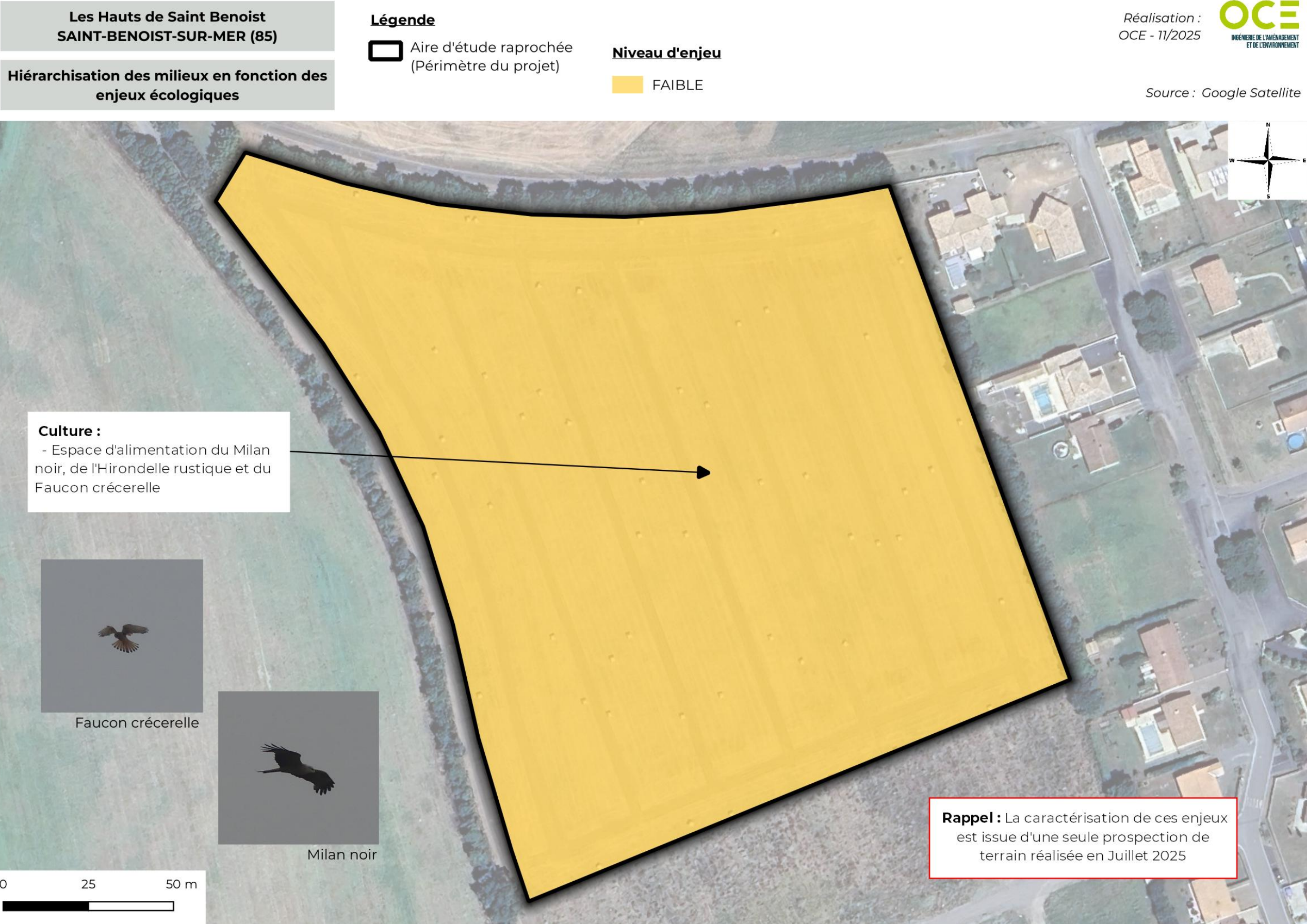


Figure 34 : Hiérarchisation des milieux en fonction des enjeux écologiques identifiés en juillet 2025

VII - CONCLUSION

Le présent rapport dresse un état initial de l'environnement d'après les observations de terrain réalisées en juillet 2025 (une prospection de jour). Dans le cas où des inventaires complémentaires seraient engagés, les résultats présentés ici seront à actualiser.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site d'étude selon les critères pédologiques et floristiques.

Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'y a été observée.

Seule une monoculture occupe actuellement le périmètre du projet. Ce milieu appartient au périmètre alimentaire de divers espèces pratiquant la chasse tel que l'Hirondelle rustique ou le Milan noir sans toutefois présenter de caractéristiques remarquables, les environs étant également dominés par un paysage agricole propice à ces espèces.

BIBLIOGRAPHIE

I.2. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FLORE

Espèces végétales protégées :

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Liste des espèces végétales protégées connues ou présumées connues en région des Pays de la Loire (publiée le 22 décembre 2009 et modifié le 6 janvier 2010)

Autres espèces patrimoniales :

- UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France
- DORTEL F., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 – Liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire - Evaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN : Document validé par l'UICN le 21/10/2015 et par le CSRPN le 26/11/2015. DREAL Pays de la Loire / Région des Pays de la Loire. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 53p. & annexes
- UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine
- Liste des espèces déterminantes des Znieff continentales en Pays de la Loire, version du 7 septembre 2015
- Nouvelle liste des plantes vasculaires déterminantes pour la région des Pays de la Loire : méthode et liste approuvées par le CSRPN du 13/06/2018.

Espèces végétales exotiques envahissantes :

- Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (2019)
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

Guide de détermination des espèces :

- Guillemot V., 2023 – Guide expert de la Flore du Massif armoricain et ses marges, Editions Biotope, Mèze, 896 p.
- H. des Abbayes, G. Claustres, R. Corillion, P. Dupont, 2012. Flore et végétation du Massif Armoricain, tome 1, flore vasculaire. Editions d'Art Henry des Abbayes, 1226 p.
- Stefan Eggenberg & Adrian Möhl, 2008. Flora vegetativa, 2^{ème} édition, 2013, 726 p.
- David Streeter, 2009. Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2011, 704 p.
- Richard et Alastair Fitter. Guide des graminées, carex, joncs et fougères. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2003, 256 p.
- Hamon D., 2022. – Carex de France, Manuel d'identification de terrain, Editions Biotope, Mèze, 384 p.
- ...

I.3. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONCERNANT LA FAUNE

Espèces animales protégées :

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (version consolidée au 17 septembre 2018)
- Liste des espèces animales protégées présentes en région des Pays de la Loire en l'état des connaissances en 2011

Listes nationales :

- UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine
- UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine
- UICN France, MNHN, SFEPN & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine

**EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025**

- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine

Listes régionales :

- Marchadour B. (coord.), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.
- Marchadour B., Beaudoin J.-C., Beslot E., Boileau N., Montfort D., Raitière W., Tavenon D. & Yésou P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.
- Marchadour B., Banasiak M., Barbotin A., Beslot E., Chenaal N., Grosbois X., Mème-Lafond B., Montfort D., Moquet J., Paillat J.-P., Pailley P., Perrin M., Rochard N. & Varenne F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p.
- Liste des espèces déterminantes des Znieff continentales en Pays de la Loire, version du 7 septembre 2015

Espèces animales exotiques envahissantes :

- UMS Patrimoine naturel – MNHN [Ed] 2017-2018. Espèces Exotiques Envahissantes – Faune Introduite en France (EEE-FIF). Site Web d'information et de veille sur les espèces animales exotiques. <http://eee.mnhn.fr/>. Consulté le 17/10/2018.

Guide de détermination des espèces :

- Marchadour B. (coord.), 2014. Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris, 2014, 576 p.
- Lafranchis T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénopée, éditions Biotopie, Mèze (France), 448 p.
- Grand D., Boudot J.-P., Doucet G., 2014. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotopie, Mèze (collection Cahier d'identification), 136 p.
- Hentz Jean-Laurent, Deliry Cyrille, Bernier Christophe, 2011. Libellules de France. Guide photographique des imagos de France métropolitaine. Gard Nature / GRPLS, Beaucaire, 200 p.
- Wolfgang Dierl, Werner Ring, 2009. Guide des insectes. Editions Delachaux et Niestlé, 237 p.
- Axel Kwet, 2005. Guide photographique des reptiles et amphibiens d'Europe. Editions Delachaux et Niestlé, 2009, 252 p.
- André Bossus, François Charron, 2010. Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 239 p.
- Bonnier Fakta, Stockholm, Suède, 2009. Le guide Ornitho. Editions Delachaux et Niestlé, Paris, 2014, 446 p.
- Sardet E., Roesti C. & Braud Y., 2015. – Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Collection Cahiers d'identification, éd. Biotopie, Mèze, 304 p.
- Clémot M. - Identification des Orthoptères de Vendée, Les Naturalistes Vendéens, 90 p.
- ...

Autres ouvrages :

- Groupe herpétologique des Pays de la Loire, 2015. État des connaissances sur la répartition des amphibiens et reptiles en Pays de la Loire entre 2000 et 2015
- MARCHADOUR B. (coord.), 2009. Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, 125 p.
- Atlas Entomologique Régional - Témoignages AER - <https://base-aer.fr/index.php>
- ...

ANNEXE - LISTE DES ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES RECENSEES A SAINT-BENOIST-SUR-MER

Source : Données bibliographiques, INPN, 13/05/2025

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Amphibiens	<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Avifaune	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Avifaune	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré
Amphibiens	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Avifaune	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Avifaune	<i>Larus marinus</i>	Goéland marin
Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Avifaune	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran
Avifaune	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Avifaune	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette
Avifaune	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Avifaune	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
Avifaune	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Avifaune	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
Avifaune	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Avifaune	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
Avifaune	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Avifaune	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
Avifaune	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Avifaune	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs
Avifaune	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Avifaune	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
Avifaune	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Avifaune	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
Avifaune	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Avifaune	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre
Avifaune	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Avifaune	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
Avifaune	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Avifaune	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
Avifaune	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Avifaune	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
Avifaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Avifaune	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte
Avifaune	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant prouer	Avifaune	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse
Avifaune	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Avifaune	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
Avifaune	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Avifaune	<i>Apus apus</i>	Martinet noir
Avifaune	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Avifaune	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
Avifaune	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Avifaune	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
Avifaune	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Avifaune	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
Avifaune	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	Avifaune	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
Avifaune	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Avifaune	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
Avifaune	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Avifaune	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
Avifaune	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Avifaune	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
Avifaune	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	Avifaune	<i>Ichthyophaga melanocephala</i>	Mouette mélanocéphale
Avifaune	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Avifaune	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse
Avifaune	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Avifaune	<i>Burhinus oedipnemus</i>	Oedicnème criard
Avifaune	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Avifaune	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée
Avifaune	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Avifaune	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise
Avifaune	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Avifaune	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge
Avifaune	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Avifaune	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot
Avifaune	<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	Avifaune	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
Avifaune	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Avifaune	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
Avifaune	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Avifaune	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar
Avifaune	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Avifaune	<i>Picus viridis</i>	Pic vert
Avifaune	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Avifaune	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
Avifaune	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Avifaune	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
Avifaune	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Avifaune	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
Avifaune	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Avifaune	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse
Avifaune	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Avifaune	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle
Avifaune	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Avifaune	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
Avifaune	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Avifaune	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
Avifaune	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Avifaune	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau
Avifaune	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Avifaune	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau
Avifaune	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Avifaune	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé
Avifaune	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Avifaune	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle
Avifaune	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Avifaune	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier
Avifaune	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Avifaune	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir

EXTENSION DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT BENOIST – SAINT-BENOIST-SUR-MER (85)
ETUDE FAUNE FLORE ET ZONES HUMIDES - 2025

Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire	Taxon	Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Avifaune	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Chiroptères	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
Avifaune	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Chiroptères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
Avifaune	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Chiroptères	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton
Avifaune	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Chiroptères	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune
Avifaune	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Chiroptères	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
Avifaune	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Chiroptères	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris
Avifaune	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	Chiroptères	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux
Avifaune	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Chiroptères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
Avifaune	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Chiroptères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
Avifaune	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Chiroptères	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl
Avifaune	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Chiroptères	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius
Avifaune	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Chiroptères	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
Avifaune	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Mammifères (hors chiroptères)	<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe
Flore	<i>Anacamptis palustris</i>	Anacamptide des marais	Mammifères (hors chiroptères)	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux
Flore	<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	Mammifères (hors chiroptères)	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
Flore	<i>Damasonium alisma</i>	Damasonie plantain-d'eau	Mammifères (hors chiroptères)	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne
Flore	<i>Trifolium michelianum</i>	Trèfle de Micheli	Mammifères (hors chiroptères)	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
Flore	<i>Nymphaea peltata</i>	Nénuphar frangé	Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
Flore	<i>Lythrum tribracteatum</i>	Lythrum à trois bractées	Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies
Flore	<i>Helosciadium inundatum</i>	Ache inondée	Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles
Flore	<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile
Flore	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	Renoncule à feuilles d'ophioglosse			
Insecte	<i>Paracrima tricolor</i>	Criquet tricolore			
Insecte	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne			
Insecte	<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des Potentilles			